

ID1 - IDENTIFICATION DE L'ENTITE INTERROGEE

Identification de l'entité interrogée

Téléphone :

A0

A1

- ☐ Entité juridique
- ☐ Etablissement

N° FINESS
de l'entité interrogée :

B1

N° Siren ou N° Siret :

C1

N° FINESS de
l'Entité juridique :

D1

Raison sociale de l'entité interrogée :

A2

Complément de raison sociale :

A3

Complément de distribution :

A4

Adresse

N° Voie

Type voie

Nom de la voie :

A5

B5

C5

Lieu-dit ou Boîte Postale :

A6

Code postal :

A7

Libellé commune :

B7

Commune INSEE

A8

B8

Département

A9

B9

Région

A10

B10

Statut juridique

A12

B12

Catégorie

A13

B13

L'entité juridique de rattachement de l'établissement a-t-elle changé par rapport à la précédente enquête ?

A14

☐ oui

☐ non

Si oui, indiquer le FINESS de l'entité juridique précédente :

A15

Réservé aux établissements privés

L'entité juridique de rattachement de l'établissement interrogé est-elle filiale d'un groupe ?

A16

oui

non

Si oui, Numéro SIREN de la tête de groupe :

A17

Raison sociale : A18

A19

Qualité d'ESPIC

(Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif)

- ☐ ESPIC (non lucratif)
- ☐ non ESPIC (non lucratif)
- ☐ non concerné

A20

Mode de fixation de tarif

- ☐ DG ou ex-DG
- ☐ OQN ou ex-OQN
- ☐ Tarif d'autorité
- ☐ Autres

A21

Convention collective de rattachement des personnels non médicaux

- ☐ 31 octobre 1951 (FEHAP)
- ☐ 29 juin 1998 (FNCLCC)
- ☐ Croix-Rouge (1986)
- ☐ 8 février 1957 (UCANSS)
- ☐ 18 avril 2002 (FHP)
- ☐ 26 février 1987 (MGEN)
- ☐ 12 juin 1975 (FNEMEA)
- ☐ Autres
- ☐ Sans

Veillez confirmer votre statut ESPIC

dans la case ci-dessous :

A19B

Qualité d'ESPIC

(Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif)

- ☐ ESPIC (non lucratif)
- ☐ non ESPIC (non lucratif)
- ☐ non concerné

Veillez confirmer votre mode de fixation de tarif

dans la case ci-dessous :

A20B

Mode de fixation de tarif (hors MCO)

- ☐ DG ou ex-DG
- ☐ OQN ou ex-OQN
- ☐ Tarif d'autorité
- ☐ Autres

ID2 - COMPLEMENT D'IDENTIFICATION

Autres structures installées dans l'établissement et dont les actes concernent les patients hospitalisés

(N° FINESS à renseigner s'il existe)

N° FINESS :	A1		Raison sociale :	B1	
N° FINESS :	A2		Raison sociale :	B2	
N° FINESS :	A3		Raison sociale :	B3	
N° FINESS :	A4		Raison sociale :	B4	
N° FINESS :	A5		Raison sociale :	B5	
N° FINESS :	A6		Raison sociale :	B6	
N° FINESS :	A7		Raison sociale :	B7	

Responsable SAE

A8	☐ M.	Nom			
	☐ Mme	B8			
n° téléphone :	A9		N° de poste :	B9	
e_mail :	A11				

Modification de l'entité juridique

Y a-t-il eu, pendant l'exercice, une modification de l'entité juridique, par rapport à l'exercice précédent ?

A12 oui ☐ non ☐

- Si oui, quel est le type d'opération à l'origine de la modification ?

création A13 ☐

fusion A14 ☐

scission A15 ☐

- Indiquer les FINESS des établissements concernés (remplissage en ligne)

pour une fusion A16 B10 C5

pour une scission A17 B11 C6

Déclaration annuelle de données sociales (DADS) / Déclaration sociale nominative (DSN)

Lors de votre déclaration de données sociales de l'année dernière, quel(s) identifiant(s) avez-vous utilisé(s) ?

N° Siren :	C1	
N° Siret :	C2	
N° Siret :	C3	
N° Siret :	C4	

Avez-vous utilisé plus de 3 numéros Siret?

D1 oui ☐ non ☐

STB - STRUCTURE DE L'INTERROGATION EN PSYCHIATRIE ET EN USLD

Etablissement (ou entité juridique)

N° FINESS de l'établissement interrogé (ou de l'entité juridique)	A1
Raison sociale	B1

Observations

Liste des établissements dont l'activité doit être incluse dans la réponse de l'établissement (ou de l'entité juridique) enquêté(e) :

A2	N° FINESS	Raison sociale	B2
A3	N° FINESS	Raison sociale	B3
A4	N° FINESS	Raison sociale	B4

ORG - ORGANISATION ET COOPERATION

1. Organisation

À combien de coopérations (hors GHT) votre établissement participe-t-il ?

Indiquer les deux principaux thèmes

			Nombre	Thème 1 ⁽¹⁾	Thème 2 ⁽¹⁾
			A	B	C
GCS	Etablissement de santé (ES)	1			
	GCS de moyens	2			
	GCS de moyens exploitants	24			
	Autres GCS (dont pré-HPST)	3			
GIP (Groupement d'Intérêt Public)		6			
GIE (Groupement d'Intérêt Economique)		7			
FMIH (Fédération Médicale Inter-Hospitalière)		8			
Conventions		10			
Autre		11			

⁽¹⁾ voir l'aide au remplissage pour la liste des thèmes

Votre établissement est-il membre d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ?

A25 ☐ oui ☐ non

L'établissement met-il en œuvre ou participe-t-il à un dispositif de gestion des lits ?

A26 ☐ oui ☐ non

 Si oui, ce dispositif est-il ?

A27 ☐ Interne à l'établissement
☐ Territorial

2. Etablissements privés uniquement : existence d'un partenariat avec un GHT

Votre établissement a-t-il signé une convention de partenariat avec un ou plusieurs GHT ?

A17 ☐ oui ☐ non

 Si oui, combien ?

A18

Indiquez les cinq premiers GHT auxquels vous appartenez :

A19

A20

A21

A22

A23

SUIVI DES POLITIQUES NATIONALES ET MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

1 - Lutte contre les infections nosocomiales (inclure les unités dites d'hygiène hospitalière)

Nombre d'ETP dédiés à la lutte contre les infections nosocomiales :

Personnel non médical (en ETP) :

Médecins et Pharmaciens hors internes (en ETP) :

A1	
A2	

2 - Prise en charge des personnes en situation de précarité

Avez-vous une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) dans votre établissement ?

Si oui, Nombre d'ETP dédiés à la (aux) PASS :

Nombre de personnes différentes reçues au moins une fois dans l'année (file active) par la (les) PASS :

Un accès aux soins bucco-dentaires est-il organisé dans le cadre de la PASS ?

Un accès aux soins psychiatriques est-il organisé dans le cadre de la PASS ?

Existence d'une équipe mobile psychiatrie-précarité :

A4	☐ oui ☐ non
A5	
A6	
A7	☐ oui ☐ non
A73	☐ oui ☐ non
A8	☐ oui ☐ non

3 - Mission particulière au titre de la prise en charge sanitaire des personnes détenues

L'établissement hospitalier a-t-il une unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP) ?

Si oui, Si vous faites appel à un autre établissement géographique, pour réaliser une partie de l'activité, indiquer son Finess

Nombre de consultations de médecine générale effectuées dans l'année par l'USMP :

Nombre de consultations médicales de spécialités (autres que la médecine générale et la psychiatrie) effectuées dans l'année par l'USMP :

Nombre de consultations de psychiatrie effectuées dans l'année par l'USMP :

Nombre d'actes de psychiatrie effectués dans l'année par l'USMP :

Nombre de consultations dentaires effectuées dans l'année par l'USMP :

Nombre de patients différents vus au moins une fois dans l'année (file active) :

Si l'établissement hospitalier a, dans un service de soins somatiques, une ou des chambres sécurisées pour l'hospitalisation des personnes détenues, **indiquer ici leur nombre**

L'établissement hospitalier a-t-il une unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) ?

Si oui, Nombre de séjours en UHSI :

Nombre de journées en UHSI :

A9	☐ oui ☐ non
A74	
A11	
A12	
A13	
A75	
A14	
A15	
A16	
A17	☐ oui ☐ non
A18	PMSI
A19	PMSI

4 - Prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées

Avez-vous un centre mémoire de ressources et de recherche (CMRR) ?

Si oui, File active (nombre de patients différents vus au moins une fois dans l'année) pour l'activité de recours :

Dont nombre de nouveaux patients pour l'activité de recours :

Avez-vous une consultation mémoire (CM) dans votre ou vos établissements ?

Si oui, S'agit-il d'une consultation mémoire de territoire ?

S'agit-il d'une consultation mémoire de proximité ?

La consultation est-elle labellisée ?

Combien avez-vous d'unités de consultations mémoire ?

File active (nombre de patients différents vus au moins une fois dans l'année) :

Dont nombre de nouveaux patients :

Existe-t-il un groupe de parole destiné aux aidants ?

A20	☐ oui ☐ non
A21	
A22	
A23	☐ oui ☐ non
A76	☐ oui ☐ non
A77	☐ oui ☐ non
A25	☐ oui ☐ non
A24	
A26	
A27	
A28	☐ oui ☐ non

Personnel des centres (CMRR) et des consultations mémoire		Code SAE		Effectifs temps plein	Effectifs temps partiel	ETP moyens annuels
				A	B	C
Personnel médical (hors internes)		M1000, M2000, M3020	30			
	dont gériatres	M1320	31			
	dont neurologues	M1120	32			
Personnel non médical		N9999	33			
	dont psychologues	N2700	34			

Disposez-vous d'une unité de réhabilitation cognitivo-comportementale (UCC) identifiée en SMR ?

Si oui, Nombre de lits identifiés :
Nombre d'admissions :
Nombre de journées réalisées :

A35	☐ oui ☐ non
A36	
A37	
A38	

Disposez-vous d'une unité d'hébergement renforcé (UHR) identifiée en USLD ?

Si oui, Nombre de lits identifiés :
Nombre d'admissions :
Nombre de journées réalisées :

A39	☐ oui ☐ non
A40	
A41	
A42	

5 - Prise en charge des personnes en état végétatif chronique ou en état pauci-relationnel (EVC-EPR)

L'établissement dispose-t-il d'une unité de soins dédiée pour personnes en EVC-EPR ?

Si oui, Nombre de lits de l'unité :
Nombre de nouveaux patients entrés dans l'unité, dans l'année :
Cette unité est-elle adossée à un service de SMR ?

A43	☐ oui ☐ non
A44	
A45	
A46	☐ oui ☐ non

6 - Existence de consultations CeGIDD

Si oui, Nombre d'heures d'ouverture dans la semaine :
Nombre de consultations réalisées dans l'année :

A47	☐ oui ☐ non
A48	
A49	

7 - Prise en charge des pathologies cancéreuses

Existence d'une équipe dédiée au centre de coordination en cancérologie (3C) ?

Si oui, Nombre d'ETP annuel (hors internes) :

A50	☐ oui ☐ non
A51	

8 - Existence d'une équipe de liaison en addictologie

Si oui, Nombre d'ETP annuel (hors internes) :
Nombre de patients pour lesquels l'équipe a été sollicitée dans l'année (en nombre de séjours) :
Dont nombre de patients vus aux urgences :

A53	☐ oui ☐ non
A54	
A55	
A56	

9 - Existence de consultations d'addictologie

Si oui, Nombre de consultations individuelles réalisées dans l'année :
Nombre de personnes différentes reçues au moins une fois dans l'année (file active) :
Nombre d'ETP (annuel) dédiés à ces consultations (hors internes) :

A57	☐ oui ☐ non
A58	
A59	
A61	

10 - Existence de consultations de génétique

Si oui, Nombre de consultations réalisées dans l'année :
Dont nombre de consultations avancées (réalisées dans un autre établissement) :
Nombre d'ETP (annuel) participant à ces consultations (hors internes) :
Dont ETP (annuel) de généticiens (hors internes) :

A62	☐ oui ☐ non
A63	
A64	
A65	
A66	

BORDEREAU FILTRE

L'objectif de ce bordereau est de caractériser précisément l'offre de soins disponible et accessible cette année dans votre établissement et de déterminer ainsi les parties de questionnaire qui vous concernent. Il s'agit de lister toutes les activités et tous les équipements disponibles sur le site de votre établissement, quelles que soient les organisations juridiques associées. Les activités et équipements présents dans l'année doivent être déclarés, même s'ils ont fermé en cours d'année.

Description globale de l'offre de soins de l'année

	Valeur modifiable	Filtres	Pour information, valeur initiale (préremplie via les autorisations)		
Quelles activités cliniques sont présentes dans votre établissement ?					
Médecine	A1	☐ oui ☐ non	Si oui Bloc A + bordereau MCO	B1	☐ oui ☐ non
Chirurgie	A2	☐ oui ☐ non	Si oui Bloc A + bordereau MCO + bordereau secteur interventionnel (blocs et sites opératoires)	B2	☐ oui ☐ non
Périnatalité (Obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, IVG)	A3	☐ oui ☐ non	Si oui Bloc A + bordereau MCO + bordereau périnatalité	B3	☐ oui ☐ non
Psychiatrie	A4	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau psychiatrie	B4	☐ oui ☐ non
Soins médicaux et de réadaptation	A5	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau SMR	B5	☐ oui ☐ non
Soins de longue durée	A6	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau USLD	B6	☐ oui ☐ non
Radiothérapie (radiothérapie externe ou curiethérapie)	A9	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau traitement du cancer	B9	☐ oui ☐ non
Traitements médicamenteux systémiques du cancer (TMSC), dont chimiothérapie (autorisé ou associé)	A10	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau traitement du cancer	B10	☐ oui ☐ non
Dialyse (techniques d'épuration extra-rénale)	A11	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau Dialyse	B11	☐ oui ☐ non
IVG ou AMP clinique ou lactarium	A12	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau MCO + bordereau périnatalité	B12	☐ oui ☐ non
Centre périnatal de proximité	A13	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau périnatalité	B13	☐ oui ☐ non
HAD	A14	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau HAD	B14	☐ oui ☐ non
Disposez-vous d'une structure des urgences autorisée (générales ou pédiatriques ou antenne de médecine d'urgence) au sein de votre établissement ?					
	A16	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau MCO + bordereau urgences + bordereau PCAMEDURG	B16	☐ oui ☐ non
Disposez-vous d'un SAMU ou d'un SMUR (ou d'une antenne SMUR) au sein de votre établissement ?					
	A17	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau SAMU/SMUR + bordereau PCAMEDURG	B17	☐ oui ☐ non
Disposez-vous d'un plateau technique au sein de votre établissement comprenant de façon spécifique...					
des activités de bloc opératoire ?	A18	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau secteur interventionnel (blocs et sites opératoires)	B18	☐ oui ☐ non
une activité d'imagerie (hors médecine nucléaire), que vous soyez propriétaires ou non des équipements sur site ?	A19	☐ oui ☐ non	Répondre oui si des équipements (hors ceux de médecine nucléaire) sont présents sur site Si oui bordereau imagerie	B19	☐ oui ☐ non
des salles dédiées aux activités interventionnelles avec guidage par imagerie, avec ou sans anesthésie ?	A40	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau secteur interventionnel (blocs et sites opératoires) + bordereau Imagerie		
une activité de médecine nucléaire (équipements présents et exploités sur site) ?	A41	☐ oui ☐ non	Répondre oui si des équipements sont présents et exploités sur site Si oui Médecine nucléaire	B41	☐ oui ☐ non
une production de biologie médicale ou d'anatomopathologie ?	A20	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau biologie médicale et anatomopathologie		
des salles dédiées à d'autres activités avec ou sans anesthésie réalisées au bloc opératoire ?	A22	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau secteur interventionnel (blocs et sites opératoires)		
Prenez-vous en charge d'autres activités médico-techniques ?					
Organisation du circuit du médicament	A23	☐ oui ☐ non	Le bordereau pharmacie n'est pas collecté cette année : il est en alternance avec le bordereau biologie médicale et anatomopathologie		
Stérilisation des dispositifs médicaux	A24	☐ oui ☐ non	Le bordereau pharmacie n'est pas collecté cette année : il est en alternance avec le bordereau biologie médicale et anatomopathologie		
Information médicale	A25	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau information médicale		
Développez-vous une activité de télémedecine, en lien avec d'autres établissements de santé, des professionnels de la médecine de ville ou des établissements médico-sociaux (que ce soit en tant que demandeur ou sollicité) ?					
	A26	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau télémedecine		
Disposez-vous...					
d'équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) ?	A27	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau soins palliatifs		
d'une structure d'étude et de traitement de la douleur chronique (centre ou consultation) ?	A28	☐ oui ☐ non	Le bordereau douleur n'est pas collecté cette année : il est en alternance avec le bordereau soins palliatifs		
d'une activité de soins palliatifs (LISP, USP) soumise à autorisation ?	A38	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau soins palliatifs		

Bloc A : description détaillée de certaines activités de médecine et chirurgie

Quelles activités de soins soumises à autorisation, précisément ?

Activités interventionnelles sous imagerie médicale en cardiologie	A30	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau Chirurgie cardiaque + bordereau secteur interventionnel (blocs et sites opératoires)	B30	☐ oui ☐ non
Soins critiques (réanimation et soins intensifs)	A31	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau Réanimation	B31	☐ oui ☐ non
Chirurgie oncologique	A32	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau traitement du cancer + bordereau secteur interventionnel (blocs et sites opératoires)	B32	☐ oui ☐ non
Neurochirurgie	A33	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau Neurochirurgie + bordereau secteur interventionnel (blocs et sites opératoires)	B33	☐ oui ☐ non
Activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie	A34	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau Neurochirurgie + bordereau secteur interventionnel (blocs et sites opératoires)	B34	☐ oui ☐ non
Transplantations d'organes et greffes de moelle osseuse	A35	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau secteur interventionnel (blocs et sites opératoires)	B35	☐ oui ☐ non
Traitement des grands brûlés	A36	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau Traitement des grands brûlés	B36	☐ oui ☐ non
Chirurgie cardiaque	A37	☐ oui ☐ non	Si oui bordereau Chirurgie cardiaque + bordereau secteur interventionnel (blocs et sites opératoires)	B37	☐ oui ☐ non

MEDECINE CHIRURGIE OBSTETRIQUE (1/2)
(hors HAD, psychiatrie, SMR et SLD)

Description des capacités et des activités

			Médecine	Chirurgie	Gynécologie Obstétrique	Total MCO (calculé)
			2110	2120	2130	2100
Hospitalisation à temps complet (dont hospitalisation de semaine)			A	B	C	D
Hospitalisation complète	Lits installés au 31/12	1				
	Journées exploitables	2				
	Séjours	3	PMSI	PMSI	PMSI	
	dont séjours de 0 jour	4	PMSI	PMSI	PMSI	
	Journées	5	PMSI	PMSI	PMSI	
Hospitalisation à temps partiel						
Hospitalisation partielle ou chirurgie ambulatoire	Places au 31/12 (hors postes de dialyse et de chimiothérapie)	6				
	Séjours	7	PMSI	PMSI	PMSI	
dont hospitalisation de nuit	Places au 31/12	8				
	Séjours	9				
Séances (CM 28) ^(*)	Nb séances	10	PMSI			

(*) séances déclarées dans le PMSI-MCO, hors cabinets privés de radiothérapie, établissements de dialyse qui déclarent un RSF

Focus sur certaines unités médicales (UM) spécifiques : pédiatrie, gériatrie, neurovasculaire, surveillance continue

A - UNITE PEDIATRIQUE

Existe-t-il une (ou plusieurs) unité(s) ou service(s) pédiatrique(s) dans l'établissement ?
(avec une UM typée dans le PMSI-MCO)^(*)

A23

☐ oui ☐ non

Si oui, description agrégée de ces unités ou services pédiatriques

		Hospitalisation complète		Hospitalisation partielle	
		Médecine	Chirurgie	Médecine	Chirurgie
		C	D	E	F
Nombre de lits installés/places au 31/12	25				
Nombre de séjours	26	PMSI	PMSI	PMSI	PMSI
Nombre de journées	27	PMSI	PMSI		

Personnels concourant à l'activité (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde senior 24h/24 ?	Existence d'une astreinte senior 24h/24 ?
			F	G	D	E
Personnel médical hors internes	M1000, M2000, M3020	28			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
dont pédiatres	M1140	29			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
dont chirurgiens pédiatres	M2150	60			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Infirmiers DE sans spécialisation	N2210	30				
Puéricultrices	N2340	31				
Auxiliaires de puériculture	N2530	32				
Kinésithérapeutes	N2410	33				
Psychologues	N2710	34				
Autre personnel non médical		35				

B – UNITE DE MEDECINE GERIATRIQUE

Existe-t-il une équipe mobile gériatrique dans l'établissement ?

A36

☐ oui ☐ non

Si oui, Nombre d'évaluations intra hospitalières réalisées :
 Nombre d'évaluations extrahospitalières réalisées :
 File active (nombre de patients différents vus au moins une fois dans l'année) :
 Nombre d'ETP (annuel) dans l'équipe :

A37

A38

A39

A40

Existe-t-il une (ou plusieurs) unité(s) ou service(s) de médecine gériatrique (ou plusieurs) dans l'établissement ?
(avec une UM typée dans le PMSI-MCO)^(*)

A41

☐ oui ☐ non

(*) : unité(s) ou service(s) à déclarer et décrire uniquement si une UM de gériatrie a été typée dans le PMSI-MCO.

Si oui, description agrégée de ces unités ou services de médecine gériatrique

		Hospitalisation complète	Hospitalisation partielle
		A	B
Nombre de lits installés/places au 31/12	42		
Nombre de séjours	43	PMSI	PMSI
Nombre de journées	44	PMSI	

Personnels concourant à l'activité (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde senior 24h/24 ?	Existence d'une astreinte senior 24h/24 ?
			F	G	D	E
Personnel médical hors internes	M1000, M2000, M3020	45			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
dont gériatres	M1320	46			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Infirmiers DE sans spécialisation	N2210	47				
Aides-soignants	N2510	48				
Ergothérapeutes	N2460	49				
Psychomotriciens	N2470	50				
Autre personnel non médical		51				

MEDECINE CHIRURGIE OBSTETRIQUE (2/2)
(hors HAD, psychiatrie,SMR et SLD)

C - UNITE NEUROVASCULAIRE (Prise en charge des AVC)

Existe-t-il une unité neurovasculaire (UNV) dans l'établissement ?
(avec une UM typée dans le PMSI-MCO)^(*)

(*) : unité(s) ou service(s) à déclarer et décrire uniquement si une UM neuro-vasculaire a été typée dans le PMSI-MCO.

A52	☐ oui ☐ non
------------	---

Si oui,

Nombre de lits de l'UNV (yc ceux de soins intensifs, à isoler dans la partie soins intensifs du bordereau REA) au 31/12	A53	
Nombre de séjours	A54	PMSI
Nombre de journées	A55	PMSI

Personnels concourant à l'activité (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde senior 24h/24 ?	Existence d'une astreinte senior 24h/24 ?
			F	G	D	E
Personnel médical hors internes	M1000, M2000, M3020	56			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
dont neurologues	M1120	57			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Personnel non médical	N9999	58				

D - UNITE DE SURVEILLANCE CONTINUE (USC, hors grands brûlés)

Existe-t-il une unité de surveillance continue (USC), hors grands brûlés, dans l'établissement ?
(avec une UM typée dans le PMSI-MCO)^(*)

(*) : unité(s) à déclarer et décrire uniquement si une UM de surveillance continue adulte et/ou pédiatrique, hors grands brûlés, a été typée dans le PMSI-MCO

A61	☐ oui ☐ non
------------	---

Si oui,

		SURVEILLANCE CONTINUE ADULTES	SURVEILLANCE CONTINUE PEDIATRIQUE
		A	B
Nombre de lits de l'USC au 31/12	62		
Journées lits-exploitables	63		
Nombre de séjours	64	PMSI	PMSI
Nombre de journées	65	PMSI	PMSI

Personnels concourant à l'activité (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)	Code SAE		ADULTE		PEDIATRIQUE	
			ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12
			A	B	C	D
Médecins (hors internes)	M1000	66				
Infirmiers DE avec spécialisation	N2300	67				
Infirmiers DE sans spécialisation	N2200	68				
Aides-soignants	N2500	69				
Kinésithérapeutes	N2130 N2410	70				
Autre personnel non médical		71				

PSYCHIATRIE (1/2)

Participation à la sectorisation psychiatrique :

A0	☐ oui ☐ non
----	---

Si oui : Nombre de secteurs de psychiatrie générale :

A1	
----	--

Nombre de secteurs de psychiatrie infanto-juvénile :

A2	
----	--

Nombre de dispositifs intersectoriels formalisés :

A3	
----	--

Interventions en milieu pénitentiaire (y compris USMP d'un autre établissement) :

A4	☐ oui ☐ non
----	---

L'établissement hospitalier a-t-il une unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) ?

A43	☐ oui ☐ non
-----	---

L'établissement a-t-il un service médico-psychologique régional (SMPR) ?

Si oui, Nombre d'ETP (annuel), tout personnel confondu dédiés à cette activité :

A42	☐ oui ☐ non
B42	

L'établissement a-t-il une unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP) de niveau 2 ?

A44	☐ oui ☐ non
-----	---

L'établissement a-t-il une équipe spécialisée dans la prise en charge des patients agités ou difficiles (UMD, USIP) ?

Si oui, Nombre d'ETP (annuel), tout personnel confondu, dédiés à cette activité :

A41	☐ oui ☐ non
B41	

Capacité d'accueil

		Prises en charge à temps complet					Prises en charge à temps partiel		
		Nombre de lits ou places installés au 31/12				Nombre de journées-lits exploitables	Nombre de places au 31/12		Nombre de structures au 31/12
		Hospitalisation à temps plein	Accueil familial thérapeutique	Accueil en appartement thérapeutique	Accueil en centre de post cure (5)	Accueil en centre de crise ^{(1) (2)}	Hospitalisation à temps plein	Hospitalisation de jour	Hospitalisation de nuit
		A	B	C	D	E	J	G	H
Psychiatrie de l'adulte	6								
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	7								
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	8								
Total psychiatrie (calculé)	9								

⁽¹⁾ renommé centre de soins post-
aigus (C&SPA) dans l'arrêté du
04/07/2025

⁽²⁾ hors urgences générales (question A38)

⁽³⁾ incluant les centres d'accueil permanent et les centres d'accueil et de crise

Activité

		Prises en charge à temps complet					Prises en charge à temps partiel		
		Nombre de séjours	Nombre de journées				Nombre de venues (en équivalent journées)		
		Hospitalisation à temps plein ⁽³⁾	Hospitalisation à temps plein	Accueil familial thérapeutique	Accueil en appartement thérapeutique	Accueil en centre de post cure (5)	Accueil en centre de crise ^{(1) (2)}	Hospitalisation de jour	Hospitalisation de nuit
		A	B	C	D	E	F	I	J
Psychiatrie de l'adulte	10								
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	11								
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	12								
Total psychiatrie (calculé)	13								

⁽³⁾ doivent être
uniquement
comptabilisés les
séjours à temps plein
et non l'ensemble
des séjours à temps
complet

⁽¹⁾ renommé centre de soins post-
aigus (C&SPA) dans l'arrêté du
04/07/2025

⁽²⁾ hors urgences générales (question A38)

⁽²⁾ incluant les centres d'accueil permanent et les centres d'accueil et de crise

Prise en charge ambulatoire

		CAPACITES			ACTIVITE					
		Nombre de structures au 31/12			Nombre d'actes, soins et interventions					
		CMP	Unité de consultation des services de psychiatrie	CATTP (6)	CMP	Unité de consultation des services de psychiatrie	CATTP (6)	Soins à domicile ou en institution substitutive au domicile	en établissement social ou médico-social	en unité d'hospitalisation somatique et urgences psychiatriques ⁽⁴⁾
		P	M	C	N	O	E	F	G	H
Psychiatrie de l'adulte	14									
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	15									
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	16									
Total psychiatrie (calculé)	17									

⁽⁶⁾ renommé CATTP dans l'arrêté du 04/07/2025

⁽⁴⁾ urgences psychiatriques : psychiatrie de liaison aux urgences et unités d'accueil d'urgences psychiatriques

Modalités de prise en charge spécifique (mentions des nouvelles autorisations de soins de 2024)

Zoom sur la psychiatrie périnatale

Capacités d'accueil dédiées à la psychiatrie périnatale et activité		TEMPS COMPLET		TEMPS PARTIEL		AMBULATOIRE
		Nombre de lits installés au 31/12	Nombre de journées	Nombre de places au 31/12	Nombre de venues en équivalent journées	Nombre d'actes
		A	B	C	D	E
Accueil des parents ou futurs parents	45					
Accueil des enfants	46					

Mode légal de soins : soins libres et soins sans consentement

		TEMPS COMPLET	TEMPS PARTIEL	AMBULATOIRE
		Nombre de journées de prise en charge	Nombre de venues en équivalent journée	Nombre d'actes
		C	D	E
Soins psychiatriques libres	22			
Soins psychiatriques sur décision de représentation de l'état	23			
Article 706-135 du CPP et article L3213-7 du CSP (personnes jugées pénalement irresponsable)	24			
Ordonnance Provisoire de Placement (OPP)	25			
Article L3214-1 du CSP (détenus)	26			
Soins psychiatriques à la demande d'un tiers, y compris en urgence	27			
Soins psychiatriques pour péril imminent	28			

		A		B
L'établissement dispose-t-il d'espaces d'apaisement au 31/12 ?	47	☐ oui ☐ non	Si oui, combien?	
L'établissement dispose-t-il de chambres d'isolement individuelles au 31/12 ?	48	☐ oui ☐ non	Si oui, combien?	

File active

Nombre de patients vus au moins une fois dans l'année		File active totale	File active exclusivement ambulatoire
		A	B
Psychiatrie de l'adulte	18		
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	19		
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	20		
Total file active (sans double compte)	21		

Personnels concourant à l'activité de psychiatrie (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

		PERSONNEL MEDICAL (hors internes) (M9999)					PERSONNEL non MEDICAL : Personnel des SERVICES de SOINS, EDUCATIFS et SOCIAUX (N2000+N3000)							
		Psychiatres (M3020)		Autre personnel médical		Existence d'une garde senior 24h/24 ?	Existence d'une astreinte senior 24h/24 ?	ETP annuels moyens des salariés	dont ETP des Infirmiers DE et cadres (N2100, N2200, N2300)	dont ETP des Aides soignants (N2500)	dont ETP des Psychologues (N2700)	dont ETP des Personnels de rééducation (N2400)	dont ETP des Personnels éducatifs et sociaux (N3000)	Effectifs des libéraux au 31/12
		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12									
		R	S	T	U	G	H	V	L	M	N	P	Q	W
Total personnel établissement														
Psychiatrie de l'adulte	29					☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non							
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	30					☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non							
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	31													
Total psychiatrie (calculé)	32													

L'établissement participe-t-il aux urgences de l'hôpital général ? (décret du 22 mai 2006)

38

A

☐ oui ☐ non

Si oui, Nombre d'ETP (annuel) de psychiatres de secteur participant aux urgences de l'hôpital général :

B

L'établissement a-t-il une équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée (EMPPA) intervenant à domicile ou en Ehpad ?

49

☐ oui ☐ non

Si oui, nombre d'interventions individuelles dans l'année :

SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION (SMR)

Capacités et activités

Mention	N° de ligne	Autorisation dans l'établissement	Nombre de lits installés au 31/12 (HC)	Nombre de journées-lits exploitables	Nombre de places au 31/12 (HP)	Nombre de séjours HC	Nombre de jours de présence HC	Nombre de jours de présence HP
		A	B	J	C	E	F	I
Polyvalent (adulte)	2	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Gériatrie	11	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Locomoteur (adulte)	3	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Système nerveux (adulte)	4	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Cardio-vasculaire (adulte)	5	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Pneumologie (adulte)	6	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Système digestif, endocrinologie, diabétologie, nutrition (adulte)	7	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Brûlés (adulte)	9	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Conduites addictives (adulte)	10	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Modalité "Cancers"								
Oncologie (adulte)	93	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Oncologie et hématologie (adulte)	94	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Modalité "Pédiatrie"								
Enfants et adolescents (4 ans et + uniquement)	95	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Jeunes enfants, enfants et adolescents (0-3 ans et 4 ans et +)	96	☐ oui ☐ non					PMSI	PMSI
Total SMR	22					PMSI		

Pour les établissements ne disposant que d'un des deux modes d'hospitalisation (complète ou partielle), pour au moins une mention :
L'établissement a-t-il signé une convention avec un autre établissement géographique autorisé en SMR pour réaliser la forme d'hospitalisation manquante ?

Si non, l'établissement dispose-t-il d'une dérogation accordée par l'ARS (au titre du II de l'article R.6123-122) ?

A64	☐ oui ☐ non
A65	☐ oui ☐ non

Activité d'expertise

(libellés issus de l'arrêté du 15/05/2023)

Dispositif spécifique		Présence
		A
Equipe mobile d'expertise en réadaptation (EMER) neuro-locomotrice	66	☐ oui ☐ non

Activité d'expertise avec unité dédiée		Présence	Nombre de lits au 31/12
		A	B
Service de réadaptation post-réanimation (SRPR)	67	☐ oui ☐ non	
Unité de soins dédiée aux personnes en état de conscience altérée (ECA)	68	☐ oui ☐ non	

Activité d'expertise sans unité dédiée		Présence
		A
Prise en charge en réadaptation neuro-orthopédique	69	☐ oui ☐ non
Prise en charge en réadaptation PREcoce Post-Aiguë Neurologique (PREPAN)	70	☐ oui ☐ non
Prise en charge en réadaptation PREcoce Post-Aiguë Respiratoire (PREPAR)	71	☐ oui ☐ non
Prise en charge en réadaptation PREcoce Post-Aiguë Cardiologique (PREPAC)	72	☐ oui ☐ non
Prise en charge des troubles cognitifs et comportementaux des patients cérébro-lésés	73	☐ oui ☐ non
Prise en charge des patients atteints de troubles cognitifs sévères liés à une conduite addictive	74	☐ oui ☐ non
Prise en charge des patients atteints de lésions médullaires	75	☐ oui ☐ non
Prise en charge des patients atteints d'obésité complexe	76	☐ oui ☐ non
Prise en charge des patients amputés, appareillés ou non	77	☐ oui ☐ non
Prise en charge des patients polyhandicapés en structure autorisée à la modalité pédiatrie	78	☐ oui ☐ non
Prise en charge des patients atteints de troubles du langage et des apprentissages en structure autorisée à la modalité pédiatrie	79	☐ oui ☐ non

Equipement spécifique

Disposez-vous des équipements suivants ?

Équipements entrant dans le cadre du compartiment "Plateaux techniques spécialisés" du financement SMR (arrêté du 26/05/2023) :

		Non	Oui, sur place	Oui, dans un autre établissement (au sens EG*)
		C	A	B
Balnéothérapie	80	☐	☐	☐
Isocinétisme	23	☐	☐	☐
Analyse quantifiée de la marche et du mouvement	24	☐	☐	☐
Plateau de rééducation assistée du membre supérieur	27	☐	☐	☐
Plateau de rééducation intensive des membres inférieurs	26	☐	☐	☐
Plateau de rééducation du retour à la conduite automobile	28	☐	☐	☐

* entité géographique

Autres équipements :

		Non	Oui, sur place	Oui, dans un autre établissement (au sens EG*)
		C	A	B
Équipements d'exploration de l'équilibre et de posture	25	☐	☐	☐
Plateau technique d'explorations urodynamiques (équipement minimal requis : cystomanomètre, uréthromanomètre et débimètre)	30	☐	☐	☐
Appartement d'autonomie (comportant, a minima, les pièces suivantes : chambre, salle de bain/toilettes, espace cuisine, salle à manger/salon)	31	☐	☐	☐
Locaux permettant la simulation d'espaces de vie	32	☐	☐	☐
Piscine	81	☐	☐	☐
Salles interventionnelles pour réalisation de pansements complexes, parfois sous anesthésie générale	35	☐	☐	☐

* entité géographique

Personnels concourant à l'activité de SMR (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

<u>Personnel médical hors internes</u>		Code SAE	ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12
			D	E
Médecins de médecine physique et réadaptation	36	M1180		
Médecins généralistes (hors gériatres)	37	M1010 (hors M1320)		
Gériatres	38	M1320		
Cardiologues	39	M1040		
Endocrinologues, maladies métaboliques	40	M1070		
Neurologues	41	M1120		
Pédiatres	42	M1140		
Pneumologues	43	M1150		
Rhumatologues	44	M1190		
Psychiatres	46	M3020		
Autre personnel médical	47			

<u>Personnel non médical</u>		Code SAE	ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12
			D	E
Personnels infirmiers DE avec ou sans spécialisation (y compris encadrement)	48	N2120, N2200 et N2300		
Kinésithérapeutes (y compris encadrement)	49	N2130, N2410		
Orthophonistes	50	N2430		
Diététiciens	51	N2450		
Ergothérapeutes	52	N2460		
Psychomotriciens	53	N2470		
Aides-soignants	54	N2500		
Psychologues	55	N2710		
Assistants de service social	56	N3120		
Personnels éducatifs	57	N3100 hors N3120 et non diplômés		
Enseignants en activité physique adaptée	82	N3131		
Autre personnel non médical	58			

UNITES DE SOINS DE LONGUE DUREE

Il s'agit exclusivement des USLD DU SECTEUR SANITAIRE

Définition des USLD : arrêté du 12 mai 2006, article 1

Capacité et activité

			A
Hospitalisation complète	Nombre de lits installés au 31/12	1	
	Nombre de journées réalisées	2	
	Nombre d'entrées totales	3	

Nombre de décès en USLD	A28	
-------------------------	-----	--

Organisation des filières de soins

Filières d'amont		Nombre de patients accueillis durant l'année écoulée en provenance de	
		de la même EJ	d'une autre EJ
		A	B
Services d'Urgences	4		
Services de MCO	5		
Unité de court séjour gériatrique	6		
Services de SSR	7		
Services de Psychiatrie	8		
Services d'HAD	9		
Domicile ou substitut	A10		

Prises en charges spécifiques		Nombre de patients pris en charge durant l'année écoulée par
Un pôle d'évaluation gériatrique	A11	
Une équipe mobile de gériatrie	A12	
Des intervenants de gérontopsychiatrie	A13	
Une équipe mobile de soins palliatifs	A14	
Un accueil de jour Alzheimer	A15	

Filières d'aval		Nombre de patients confiés durant l'année écoulée en
EHPAD	A16	
Réseau de soins ville-hôpital	A17	
Maison de retraite	A18	

Personnels concourant à l'activité des USLD (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

			ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Personnels communs avec EHPAD
	Code SAE		E	F	D
Personnel médical hors internes	M1000, M2000, M3020	19			☐ oui ☐ non
dont gériatres	M1320	20			☐ oui ☐ non
Infirmiers DE sans spécialisation	N2210	21			☐ oui ☐ non
Aides-soignants	N2510	22			☐ oui ☐ non
Ergothérapeutes	N2460	23			☐ oui ☐ non
Kinésithérapeutes	N2410	24			☐ oui ☐ non
Assistants de service social	N3120	26			☐ oui ☐ non
Autre personnel non médical		27			☐ oui ☐ non

HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD)

Dans la loi HPST, l'activité d'HAD est isolée du MCO et est à décrire comme une activité de soins sans hébergement.
Si l'activité est répartie sur plusieurs sites (antennes par exemple), chaque site doit comptabiliser sa propre activité.

Organisation

		A				B		C		D	
Avez-vous une ou plusieurs antennes géographiques ? (lieu de coordination installé sur le territoire de desserte mais distinct de l'implantation principale du siège HAD)		1		☐ oui ☐ non		finess1		finess2		finess3	
Si oui, nombre d'antennes géographiques :		2				Si oui, finesse géographique de ces antennes		2			
Quelle est la population (en nombre d'habitants) du territoire autorisé dans le cadre de votre activité ?		3									
Êtes-vous une HAD autonome ou rattachée à un établissement avec hébergement MCO ou SMR ?		31		☐ autonome ☐ rattachée							
Disposez-vous ...											
...d'une permanence téléphonique 24h/24, 7J/7 assurée par un professionnel de santé ?		32		☐ entièrement en interne ☐ partiellement par convention ☐ entièrement par convention							
...d'une astreinte opérationnelle soignante H24 et 7/7 (IDE se déplaçant au domicile) ?		33		☐ entièrement en interne ☐ partiellement par convention ☐ entièrement par convention							
...d'une astreinte médicale H24 et 7/7 ?		34		☐ entièrement en interne ☐ partiellement par convention ☐ entièrement par convention							
Le service a-t-il mis en place la télésurveillance de certains patients ?		6		☐ oui ☐ non							
Le service a-t-il mis en place des téléconsultations ?		7		☐ oui ☐ non							
L'établissement a-t-il une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) ?		4		☐ oui ☐ non							
Si oui, intervient-elle avec l'HAD ?		35		☐ oui ☐ non							
Disposez-vous d'une convention avec une ou plusieurs PUI ?		36		☐ oui ☐ non							
Si oui, combien ?		37		☐ oui ☐ non							

Capacité

		Socle		Ante et post-partum		Enfants de moins de 3 ans		Réadaptation	
		E		F		G		C	
Pour quelle activité êtes-vous autorisés en HAD ?		8		☐ oui ☐ non		☐ oui ☐ non		☐ oui ☐ non	
Êtes-vous associés à un établissement autorisé en traitement du cancer ?		38		☐ oui ☐ non					
Nombre total de patients pouvant être pris en charge simultanément		10							
Si votre établissement est autorisé pour la mention de spécialité «Réadaptation», celle-ci est-elle développée :		A39		☐ en interne ☐ par convention avec un établissement autorisé en SMR					

Activité sur site

		Ensemble de l'activité d'HAD	
		A	
Nombre de séjours	11	PMSi	
Nombre de journées	12	PMSi	
Nombre de patients pris en charge en HAD	13	PMSi	

Personnels concourant à l'activité d'HAD (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

Personnel médical (hors internes)	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Nombre de libéraux intervenant sur une journée (en moyenne sur décembre)
			C	E
Médecins praticiens d'HAD		40		
Pharmaciens	M3050	17		
Sages-femmes	N2800	41		
Autre personnel médical		18		
Total personnel médical	M9999	19		

Personnel non médical	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Nombre de libéraux intervenant sur une journée (en moyenne sur décembre)
			C	E
Cadres de santé	N2120	20		
Infirmiers DE de coordination	N2110	42		
Infirmiers DE de liaison	N2110	43		
Infirmiers DE sans spécialisation	N2210	22		
Aides-soignants	N2510	23		
Ergothérapeutes	N2460	24		
Kinésithérapeutes	N2410	25		
Psychologues	N2710	27		
Dietéticiens	N2450	44		
Assistants de service social	N3120	28		
Autre personnel non médical		29		
Total personnel non médical	N9999	30		

SECTEUR INTERVENTIONNEL : SITES OPERATOIRES ET SALLES D'INTERVENTION

Nombre de sites opératoires (= lieux géographiques regroupant un ensemble de salles d'intervention au sein d'une même zone propre)	A1	
--	----	--

Description des sites opératoires et des salles d'intervention et / ou d'exploration de l'établissement

		Nombre de salles dans l'établissement - hors celles dédiées à la chirurgie ambulatoire isolées en C7 (en moyenne annuelle)	dont salles fonctionnant 24h/24 et 7j/7 (en moyenne annuelle)	Nombre de salles dédiées à la chirurgie ambulatoire (en moyenne annuelle)
		A	B	C
Salles dédiées à la chirurgie classique, hors obstétrique (au sein de blocs polyvalents ou de spécialités)	2			
Salles dédiées aux actes d'obstétrique (césariennes, IVG...) hors salles de naissance	3			
Salles dédiées aux activités interventionnelles avec guidage par imagerie, avec ou sans anesthésie (salles spécialisées ou non : urologie, cardiologie, neurologie, etc.)	4			
Salles hybrides	26			
Salles dédiées aux endoscopies avec ou sans anesthésie pour tout type d'activité (ambulatoire, hosp. complète, externe)	5			
Autres salles d'intervention et/ou exploration	6			
Nombre total de salles (d'intervention ou d'exploration) des sites (calculé)	7			
Nombre total de salles de surveillance post interventionnelles (SSPI)	8			
Nombre total de postes de réveil	9			

Activité des sites opératoires et des salles d'intervention

<u>En nombre d'actes</u>		Total sur l'année				
		Sur des patients en hospitalisation complète	Sur des patients en hospitalisation partielle (ambulatoire)	Total actes sur patients hospitalisés (calculé)	Dont actes requérant une anesthésie	Sur des patients EXTERNES
		A	B	C	D	E
Actes chirurgicaux, quelle que soit la technique d'anesthésie utilisée (générale, loco-régionale, topique...)	10	PMSI	PMSI		PMSI	
Actes liés à la grossesse chez la mère (ex : césariennes, avortements, actes thérapeutiques pour hémorragie du post partum...)	11	PMSI	PMSI		PMSI	
Actes interventionnels sous imagerie ⁽¹⁾ (y compris cardiologie interventionnelle et neuroradiologie interventionnelle ⁽²⁾)	27	PMSI	PMSI		PMSI	
Endoscopies avec ou sans anesthésie générale ⁽¹⁾	14	PMSI	PMSI		PMSI	
Actes avec lithotritie ou autres actes de destruction (laser ou autre agent extérieur) ⁽¹⁾	15	PMSI	PMSI		PMSI	

⁽¹⁾ selon liste codes CCAM

⁽²⁾ Les volumes d'actes pour ces activités figurent dans les bordereaux "Activité interventionnelle en cardiologie et chirurgie cardiaque" et "Activité interventionnelle en neuroradiologie et neurochirurgie", si vous êtes autorisé

Personnels concourant à l'activité des sites opératoires et des salles d'intervention (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

<u>Personnel médical hors internes</u>	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde senior 24h/24 ?	Existence d'une astreinte senior 24h/24 ?
			F	G	D	E
Chirurgiens y compris gynéco-obstétriciens	M2000	16			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Médecins anesthésistes réanimateurs et intensif-réanimation	M1030, M1031	18			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Médecins spécialistes en radiologie interventionnelle (hors internes)	M1160	28			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Autre personnel médical		29			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non

<u>Personnel non médical</u>	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde 24h/24 ?	Existence d'une astreinte 24h/24 ?
			F	G	D	E
Pers. d'encadrement du médico-tech.	N4160	19			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Infirmiers anesthésistes (IADE)	N2310	20			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Infirmiers de bloc opératoire (IBODE)	N2320	21			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Infirmiers DE sans spécialisation	N2200	22			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Aides-soignants	N2510	23			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Manipulateurs d'électroradiologie	N413B	24			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Physiciens médicaux	N4180	30				
Autre personnel non médical		25			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non

IMAGERIE

Le nombre d'actes pour une année est obtenu en faisant la somme des différents codes CCAM décrivant l'utilisation de ces techniques.

Activité

		Nombre d'équipements présents sur le site pour la radiologie diagnostique et interventionnelle (en moyenne annuelle)	Nombre d'équipements présents sur le site pour la radiologie diagnostique et interventionnelle, et exploités par l'établissement			Pour les équipements présents sur le site et exploités par l'établissement, activité réalisée pour :			Pour les équipements présents sur le site et exploités par l'établissement, activité de radiologie interventionnelle (nombre d'actes)
			Nombre total d'équipements exploités par l'établissement (en moyenne annuelle)	dont équipements relevant uniquement de l'autorisation de radiologie diagnostique (en moyenne annuelle)	dont équipements relevant uniquement de l'autorisation de radiologie interventionnelle (en moyenne annuelle)	des patients hospitalisés (dans l'établissement répondant ou dans un autre) (nombre d'actes)	des patients en consultation externe (y.c. service d'urgences) (nombre d'actes)	Total (calculé)	
		A	B	J	K	L	F	I	M
Équipements d'imagerie soumis à autorisation									
Scanner (scannographes à utilisation médicale selon le décret)	1								
IRM (remnographes selon le décret) : nombre d'appareils, toutes catégories confondues	2								
dont IRM ostéoarticulaire (spécialisée ou dédiée)	3								
dont IRM à haut champ (3T)	4								
Autres équipements, non soumis à autorisation									
Appareils de mammographie	9								
Lithotripteurs	10								

Description des salles d'intervention ou d'exploration présentes sur site

		Nombre de salles présentes sur le site de l'établissement (en moyenne annuelle)	dont salles présentes sur le site et exploitées par l'établissement (en moyenne annuelle)	dont salles fonctionnant 24h/24 et 7j/7 (en moyenne annuelle)
Salles d'imagerie (équipements soumis ou non à autorisation), hors radiologie interventionnelle	17			
Salles de radiologie conventionnelle, hors radiologie interventionnelle	7			
Salles dédiées aux activités interventionnelles avec guidage par imagerie, qu'elles soient à visée diagnostique ou thérapeutique	8			

Personnels concourant à l'exploitation des équipements par l'établissement (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

Personnel médical	Code SAE	ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde senior-24h/24 ?	Existence d'une astreinte senior 24h/24 ?	TELEMEDECINE	
						L'équipe médicale de radiologie est-elle sollicitée en qualité d'effecteur pour la lecture et l'interprétation à distance d'examen radiologiques (télé-expertise)	
						durant des périodes de garde pour les urgences ?	de façon régulière en dehors du contexte de l'urgence ?
		H	I	D	E	F	G
Médecins spécialistes en radiologie médicale (hors internes)	M1160	11		☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Médecins anesthésistes réanimateurs et intensif-réanimation	M1030, M1031	18		☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non		
Médecins spécialistes en radiologie interventionnelle (hors internes)	M1160	19		☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non		
Autre personnel médical		16					

Personnel non médical	Code SAE	ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde 24h/24 ?	Existence d'une astreinte 24h/24 ?
Personnel d'encadrement du médico-technique	N4160	13			
Manipulateurs d'électroradiologie	N413B	14		☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Physiciens médicaux	N4180	20			
Autre personnel non médical du service d'imagerie		15			

MEDECINE NUCLEAIRE

Le nombre d'actes pour une année est obtenu en faisant la somme des différents codes CCAM décrivant l'utilisation de ces techniques.

Autorisation de soins

Référence : décret n° 2021-1930 du 30 décembre 2021 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de médecine nucléaire

Autorisation d'activité en médecine nucléaire au 31/12 ?

A1 ☐ oui ☐ non

Si oui, pour quelle mention ?

A2 ☐ Mention "Activités de type A"
☐ Mention "Activités de type B"

Équipements et activité

Équipements		Nombre d'équipements présents sur le site et exploités par l'établissement		Pour les équipements présents sur le site et exploités par l'établissement, activité réalisée pour :				
		Nombre d'équipements utilisés à des fins diagnostiques ou thérapeutiques	Dont nombre d'équipements également utilisés à des fins de recherche médicale	l'ensemble des patients	des patients hospitalisés dans l'établissement (nombre d'actes)	des patients pris en charge dans d'autres établissements de la même entité juridique (nombre d'actes)	des patients pris en charge dans d'autres entités juridiques (nombre d'actes)	des patients en consultation externe (nombre d'actes)
		A	B	C	D	E	F	G
Caméra à tomographie d'émission mono photonique (ou gamma-cameras)	3							
Caméra à tomographie par émission de positons (TEP)	4							
Caméra à tomographie par émission de positons couplée à un scanner (TEP-SCAN)	5							
Caméra à tomographie par émission de positons couplée à spectrométrie par résonnance nucléaire (TEP-IRM)	6							

Activité à visée thérapeutique

Capacités d'accueil au 31/12		Lits d'hospitalisation complète	Places d'hospitalisation partielle
		A	B
Ensemble de l'activité à visée thérapeutique	7		
dont traitement par iode 131 (anciennement irathérapie)	8		

Activité		Séjours en hospitalisation complète	Séjours en hospitalisation partielle
		A	B
Radiothérapie Interne Vectorisée (RIV), dont synoviorrhèse radioisotopique	9	PMSI	PMSI
dont traitement par iode 131 (anciennement irathérapie)	10	PMSI	PMSI
Radiothérapie Interne Sélective - SIRT (radio-embolisation)	11	PMSI	PMSI

Télé médecine

		A
L'équipe est-elle sollicitée par téléexpertise (en l'absence du patient) ?	12	☐ oui ☐ non
Si oui, nombre de sollicitations dans l'année	13	

Personnels concourant à l'activité de médecine nucléaire (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

Personnel médical hors internes	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs libéraux au 31/12
			A	B
Médecin nucléaire	M1210	14		
Radiopharmacien	M3050	15		
Autre personnel médical		16		

Personnel non médical	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs libéraux au 31/12
			A	B
Manipulateur en électroradiologie médicale	N4130	17		
Physicien médical	N4180	18		
Autre personnel non médical (mettre ici notamment préparateur en pharmacie)		19		

BIOLOGIE MEDICALE ET ANATOMO-CYTOPATHOLOGIE

hors biologie médico-légale

Bordereau collecté une année sur deux

Biologie médicale

Cette partie concerne uniquement les établissements ayant un laboratoire de biologie médicale qui réalise la phase analytique et d'interprétation.

FAMILLES D'EXAMEN REALISEES PAR LE LABORATOIRE		A	
Biochimie générale et spécialisée	1	☐ Oui ☐ Non	
Pharmacologie-toxicologie	2	☐ Oui ☐ Non	
Radiotoxicologie	3	☐ Oui ☐ Non	
Hématocytologie	4	☐ Oui ☐ Non	
Hémostase	5	☐ Oui ☐ Non	
Immunohématologie	6	☐ Oui ☐ Non	
Allergie	7	☐ Oui ☐ Non	
Auto-immunité	8	☐ Oui ☐ Non	
Immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité (groupe HLA)	9	☐ Oui ☐ Non	
Agents transmissibles non conventionnels	10	☐ Oui ☐ Non	
Bactériologie	11	☐ Oui ☐ Non	
Parasitologie-mycologie	12	☐ Oui ☐ Non	
Sérologie infectieuse	13	☐ Oui ☐ Non	
Virologie	14	☐ Oui ☐ Non	
Génétique constitutionnelle	15	☐ Oui ☐ Non	
Génétique somatique	16	☐ Oui ☐ Non	
Spermologie diagnostique	17	☐ Oui ☐ Non	
Activités biologiques d'assistance médicale à la procréation	18	☐ Oui ☐ Non	

B	
Le laboratoire est-il ouvert au public (avec prélèvements d'échantillons biologiques sur des patients non pris en charge dans l'entité juridique) ?	1 ☐ Oui ☐ Non

ACTIVITE PRODUITE PAR LE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE		B	
Activité produite pour des patients pris en charge par l'entité juridique (y c consultations externes et passages aux urgences sans hospitalisation), en nombre d'examens*	2		
Activité produite pour des patients externes, c'est-à-dire non pris en charge par l'entité juridique, en nombre d'examens*	3		
Dont activité produite pour des patients hospitalisés dans d'autres établissements de santé, en nombre d'examens*	4		

*Nombre d'examens unitaires, dont au moins la phase analytique est réalisée par le laboratoire déclarant. Pour les examens inscrits à la nomenclature des actes, un examen correspond à un code unitaire, ce même s'il est inclus dans un forfait (cf. décret du 26 janvier 2016)

Anatomie et cytologie pathologiques

Cette partie concerne uniquement les établissements produisant leurs examens d'anatomo-cytopathologie.

		Actes (codes CCAM d'anatomopathologie) ⁽¹⁾ produits par et pour l'établissement		Actes (codes CCAM d'anatomopathologie) ⁽¹⁾ produits par l'établissement pour d'autres établissements et pour la ville
		lors de consultations externes ⁽²⁾	sur malades hospitalisés ⁽³⁾	
		A	B	
Nombre d'actes réalisés	19			
Dont nombre de frottis du col utérin (codes CCAM JKQX027, JKQX015, JKQX347, JKQX261, JKQX147, JKQX426)	20			
Nombre d'examens extemporanés	21			

(1) Le recueil ne porte pas sur les PHN. Le décompte a changé à partir de 2011, il s'agit de compter le nombre d'actes CCAM et non d'additionner les coefficients
(2) Les passages aux urgences sans hospitalisation sont à considérer ici comme des consultations externes
(3) Malades hospitalisés en hospitalisation complète ou partielle

Personnels concourant à l'activité (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

Biologie médicale		Code SAE	ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde 24h/24 ?	Existence d'une astreinte 24h/24 ?
			F			
Médecins biologistes (hors internes)	22	M3011			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Pharmaciens biologistes (hors internes)	23	M3012			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Personnels d'encadrement propres au laboratoire de biologie médicale	24					
Techniciens de laboratoires médicaux propres à l'activité de biologie médicale (hors encadrement)	25	N4110			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Autres personnels	26					
Anatomie et cytologie pathologiques						
Médecins anatomo-pathologistes (hors internes)	27	M1020				
Personnels d'encadrement propre au service (unité) de pathologie	28					
Techniciens de laboratoires médicaux propres à l'activité de pathologie (hors encadrement)	29	N4110				
Autres personnels	30					

PHARMACIE

Bordereau collecté une année sur deux

Coopérations

La PHARMACIE A USAGE INTERIEUR (PUI) fonctionne-t-elle dans le cadre d'un groupement ?

A1 ☐ oui ☐ non

Si oui, s'agit-il de :

A2	☐ GCS
	☐ GCSMS
	☐ GHT
	☐ Autre

Si oui, cette PUI assure-t-elle les fonctions d'une PUI pour l'ensemble des établissements du groupement ?

A3 ☐ oui ☐ non

Si la mutualisation n'est que partielle, combien d'autres PUI fonctionnent-elles dans le cadre du groupement ?

A4 ☐ oui ☐ non

Pour les établissements multi-sites seulement :

La PUI du site assure-t-elle des missions et activités pour l'ensemble de l'EJ ?

A5 ☐ oui ☐ non

Sinon, la PUI du site assure-t-elle les fonctions de PUI pour d'autres ET au sein de l'EJ ?

A6 ☐ oui ☐ non

Dans le cas d'un GHT, la PUI du site assure-t-elle des missions et activités pour d'autres EJ ?

A37 ☐ oui ☐ non

Nombre de lits (en hospitalisation complète) desservis par la PUI		MCO	Psychiatrie	SMR	USLD	Etablissement non sanitaire
		A	B	C	D	E
	7					

La PUI est-elle partie prenante à une coopération avec une ou plusieurs autres PUI ?

A36 ☐ oui ☐ non

Si oui :

		Gestion ou Approvisionnement	Préparation ou Contrôle	Dispensation	Stérilisation des DM
		F	G	E	H
Donneur d'ordre-missions	8	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Prestataire missions-activités	9	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non

Activité

La PUI bénéficie-t-elle d'une informatisation de la gestion des stocks pour les produits de santé ?

A20 ☐ oui ☐ non

La PUI bénéficie-t-elle d'une solution d'informatisation du circuit du médicament ?

A11 ☐ oui ☐ non

		Établissement sanitaire	Établissement non sanitaire
		B	C
Nombre de lits (en HC) bénéficiant d'une dispensation individuelle nominative (DIN) journalière, hebdomadaire ou autres	14		

Activité de pharmacotechnie

La PUI assure-t-elle des activités de pharmacotechnie pour :

- * la préparation ou reconstitution des médicaments de chimiothérapie anticancéreuse ?
- * les préparations hospitalières et magistrales (gélule, solution buvable etc.) ?
- * la préparation de nutrition parentérale ?
- * d'autres préparations injectables ou stériles ?

A16 ☐ oui ☐ non

A38 ☐ oui ☐ non

A17 ☐ oui ☐ non

A18 ☐ oui ☐ non

Activité de pharmacie clinique

La PUI réalise-t-elle des bilans de médication ou de conciliation ?

A39 ☐ oui ☐ non

La PUI assure-t-elle des entretiens pharmaceutiques ou des ateliers d'éducation thérapeutique ?

A40 ☐ oui ☐ non

Nombre de prescriptions analysées

A41

Nombre d'interventions pharmaceutiques réalisées

A42

Missions spécifiques assurées

Délivrance des médicaments ou dispositifs médicaux (DM) stériles au public :

A21 ☐ oui ☐ non

Approvisionnement de médicaments, produits ou objets mentionnés à l'art L. 4211-1 du CSP, et DM stériles à l'extérieur de l'établissement, pour des patients pris en charge en HAD, en unités de dialyse à domicile et/ou en USMP ?

A22 ☐ oui ☐ non

Si oui, pour combien de places de HAD :

A23

Si oui, pour combien de postes de dialyse à domicile :

A24

Si oui, pour combien de places de détenus :

A43

Aide au stockage et à la dispensation

La PUI bénéficie-t-elle d'automates pour :

- * le stockage et/ou la préparation de commande globale ?
- * la préparation de doses unitaires avec déconditionnement ?
- * la préparation de doses unitaires avec surconditionnement ?
- * la dispensation individuelle et nominative des médicaments (préparation des doses à administrer - PDA) ?

A44 ☐ oui ☐ non

A45 ☐ oui ☐ non

A46 ☐ oui ☐ non

A47 ☐ oui ☐ non

Activité de stérilisation des dispositifs médicaux

La PUI est-elle autorisée à réaliser l'activité de stérilisation ?

A25 ☐ oui ☐ non

La PUI bénéficie-t-elle d'une informatisation du processus de stérilisation (traçabilité informatique du suivi des DM en stérilisation) ?

A26 ☐ oui ☐ non

Nombre de stérilisateurs à vapeur d'eau

A48

Nombre de stérilisateurs basse température type peroxyde d'oxygène

A49

Nombre de laveurs désinfecteurs

A50

Personnels concourant à l'activité (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

	Code		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde 24h/24 ?	Existence d'une astreinte 24h/24 ?
			F	G	D	E
Pharmaciens (internes exclus)	M3050	29			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
dont pharmaciens dédiés à l'activité de stérilisation	-	30				
dont pharmaciens dédiés aux préparations de chimiothérapie anticancéreuse	-	31				
Cadres de santé	N2120, N2130, N4160	32				
Préparateurs en pharmacie, IDE et IBODE	N4120, N2210, N2320	33				
Autre personnel technique et médico technique et de soins (hors préparateurs)	-	34				
Personnel administratif	N1000	35				

TÉLÉMÉDECINE

Relèvent de la télémedecine, les actes médicaux, réalisés à distance, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication (CSP L. 6316-1)

Ce bordereau concerne les établissements qui pratiquent la télémedecine.

Le champ de la télémedecine exploré recouvre tous les actes médicaux réalisés à distance dans lequel l'établissement est partie prenante, que le patient bénéficiant de cet acte soit situé dans un autre établissement de santé ou ailleurs. On inclut donc également les actes à distance réalisés avec des patients qui se situent à domicile, ou dans un substitut de domicile (établissement médico-social, établissement pénitentiaire...), ou en transport sanitaire (réponse médicale dans le cadre de la régulation).

Les équipes médicales qui pratiquent la télémedecine en lien avec un ou plusieurs professionnels de santé d'un autre établissement, peuvent être dans deux situations :
- être « demandeur » d'une requête ("requérant")
- être « sollicité » pour un avis ou une prestation ("requis")

Activité

	En tant que professionnels requis (ou sollicités)	En tant que professionnels requérants (ou demandeurs)
Une (ou plusieurs) équipe(s) médicale(s) de votre établissement est (sont)-elle(s) impliquée(s) dans des actes médicaux à distance ?	A	B
- De Téléconsultation (acte médical qui se réalise en présence du patient, celui-ci dialoguant avec le médecin requérant et/ou le ou les médecins télé consultants requis)	1 ☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
dont téléconsultation relative au suivi de maladies chroniques (insuffisance rénale, diabète, insuffisance respiratoire et insuffisance cardiaque) hors gériatrie	20 ☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
dont téléconsultation relative à la gériatrie	21 ☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
dont téléconsultation relative au suivi pré ou post opératoire de chirurgie ou d'anesthésie	22 ☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
dont téléconsultation effectuée pour des patients en SMR	40 ☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
dont téléconsultation effectuée pour des patients détenus	41 ☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
- De Téléexpertise (acte diagnostique et/ou thérapeutique effectué par un professionnel médical, sollicité à distance par un ou plusieurs professionnels, pour donner son avis sur la base de données cliniques, radiologiques ou biologiques figurant dans le dossier médical du patient, celui-ci étant absent)	2 ☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
dont téléexpertise en radiologie	23 ☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
dont téléexpertise dans le cadre d'une prise en charge de l'AVC (téléAVC)	42 ☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
dont téléexpertise pour des patients détenus	43 ☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Une (ou plusieurs) équipe(s) médicale(s) de votre établissement est (sont)-elle(s) impliquée(s) dans des actes médicaux à distance ?	C	
- De Télésurveillance médicale (permet à un professionnel médical d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi médical, recueillies par le patient lui-même, par un professionnel de santé ou par un objet connecté)	44 ☐ Oui ☐ Non	
dont de la télésurveillance hors indications prises en charge par l'Assurance Maladie ?	45 ☐ Oui ☐ Non	

Votre établissement est-il sollicité par des médecins de la ville ?

A17 ☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous établissement de recours pour les EHPAD de votre périmètre ?

A18 ☐ Oui ☐ Non

Si oui combien d'EHPAD ?

A19

Une (ou plusieurs) équipe(s) soignante(s) de votre établissement est (sont)-elle(s) impliquée(s) dans des activités soignantes à distance (télémedecine/télésoin) ?

A39 ☐ Oui ☐ Non

Équipement

De quels types d'équipements matériels disposez-vous pour exercer vos activités de télémedecine, parmi la liste ci-dessous ? (choix multiples possible)

	A
Equipements de vidéo transmission	
Cabine de télémedecine	26 ☐ Oui ☐ Non
Tablette connectée	32 ☐ Oui ☐ Non
Appareil de mesure connecté additionnel	
Electrocardiogramme (ECG) connecté	33 ☐ Oui ☐ Non
Echographe connecté	34 ☐ Oui ☐ Non
Stéthoscope connecté	35 ☐ Oui ☐ Non
Caméra connectée	36 ☐ Oui ☐ Non
Matériel d'exploration fonctionnelle respiratoire dont le spiromètre et le tympanomètre connectés	37 ☐ Oui ☐ Non
Autres appareils connectés	38 ☐ Oui ☐ Non

INFORMATION MEDICALE

Organisation

Quelle proportion du codage des diagnostics des résumés PMSI/RIM-P est-elle réalisée par des codeurs professionnels ?

		Nulle à assez faible	Faible à moyenne	Plutôt importante	Très importante à totale	Non concerné par le recueil
		A	B	C	D	E
PMSI-MCO	33	☐	☐	☐	☐	☐
PMSI-HAD	34	☐	☐	☐	☐	☐
PMSI-SMR	35	☐	☐	☐	☐	☐
RIM-P hospitalier*	36	☐	☐	☐	☐	☐
RIM-P ambulatoire**	37	☐	☐	☐	☐	☐

*RPS **RAA

Un prestataire extérieur intervient-il dans le circuit de l'information médicale ?

pour le codage
pour la saisie
pour les transmissions ePMSI
pour l'analyse des données
pour le contrôle qualité

A13	☐ oui	☐ non
A14	☐ oui	☐ non
A15	☐ oui	☐ non
A16	☐ oui	☐ non
A17	☐ oui	☐ non

L'établissement a-t-il des outils d'aide au codage (IA, codage automatisé, etc.) des diagnostics CIM-10 pour le PMSI ?

pour le codage à la source
pour le contrôle qualité

A38	☐ oui	☐ non
A39	☐ oui	☐ non

Coopération et missions

L'équipe du DIM participe-t-elle à d'autres missions dans l'entité ?



si oui, à la gestion des archives ?
si oui, à la qualité ?
si oui, au processus de facturation ?
si oui, à l'administration du DPI ?
si oui, au développement du SIH ?

A18	☐ oui	☐ non
A19	☐ oui	☐ non
A20	☐ oui	☐ non
A28	☐ oui	☐ non
A29	☐ oui	☐ non
A30	☐ oui	☐ non
A21	☐ oui	☐ non

Est-elle dans le même pôle que le contrôle de gestion ou les finances ?

Le médecin DIM est-il mis à disposition par un autre établissement sanitaire ?

(par convention officielle)

Préciser le FINESS ET (de rattachement donc)

A22	☐ oui	☐ non
-----	---------------------------	---------------------------

A23	
-----	----------------------

Personnel

Personnel non médical salarié affecté au département d'information médicale (en ETP moyens annuels travaillés)

dont personnel non médical salarié dédié au codage professionnalisé
(identification des codes, contrôle qualité, saisie)

A24	
A31	

Médecins salariés (hors internes) intervenant au DIM (en ETP moyens annuels travaillés)

dont médecins salariés dédiés au codage professionnalisé
(identification des codes, contrôle qualité, saisie)

A25	
A32	

PERINATALITE (OBSTÉTRIQUE, NÉONATOLOGIE, RÉANIMATION NÉONATALE, AMP CLINIQUE, IVG, CENTRE PÉRINATAL ET LACTARIUM)

Référence : décret n°98-899 du 9.10.1998 relatif aux établissements de santé publics et privés pratiquant l'obstétrique, la néonatalogie ou la réanimation néonatale

Forme d'autorisation détenue au 31/12 (cocher une case)

Votre unité est-elle :

A0	☐ Oui ☐ Non
B0	☐ Oui ☐ Non
C0	☐ Oui ☐ Non
D0	☐ Oui ☐ Non

un centre périnatal de proximité ?
une unité d'obstétrique seule (type 1) ?
une unité d'obstétrique et une unité de néonatalogie (type 2) ?
une unité d'obstétrique, unité de néonatalogie et unité de réanimation néonatale (type 3) ?

Autorisation de lactarium :

E0	☐ Oui ☐ Non
F0	☐ Oui ☐ Non

lactarium à usage interne
lactarium à usage interne et externe

Avez-vous des lits "Kangourous" ?

G0	☐ Oui ☐ Non
----	---

Obstétrique (autorisation B0, C0 et D0)

Equipement		Obstétrique	Néonatalogie		Réanimation néonatale	Bébés auprès de leur mère
			Néonatalogie (hors soins intensifs)	Soins intensifs aux nouveau-nés		
		A	B	C	D	E
Nombre de lits, berceaux, couveuses installés au 31/12		1				
Nombre de salles de naissance		2				
Activité d'obstétrique		Obstétrique	Néonatalogie		Réanimation néonatale	Bébés auprès de leur mère
			Néonatalogie (hors soins intensifs)	Soins intensifs aux nouveau-nés		
		A	B	C	D	E
Nombre total de séjours (y.c. post-partum, ante-partum, surveillance de grossesse, hors IVG)		3	PMSI	PMSI	PMSI	PMSI
Dont séjours de 0 jour		4	PMSI	PMSI	PMSI	PMSI
Nombre de journées (y.c. post-partum, ante-partum, surveillance de grossesse, hors IVG)		5	PMSI	PMSI	PMSI	PMSI
Nombre total de séjours avec accouchement dans l'établissement		6	PMSI			
Nombre de journées avec accouchement dans l'établissement		7	PMSI			
Dont nombre de séjours avec accouchement par césarienne		8	PMSI			
Dont nombre de journées avec accouchement par césarienne		9	PMSI			
Nombre de femmes transférées pour accouchement depuis un autre établissement MCO (=Transferts in utero pour les maternités recevant la femme)		10	PMSI			
Nombre d'accouchements uniques		11	PMSI			
Nombre d'accouchements multiples		13	PMSI			
Nombre de nouveaux nés de 0 jour transférés (transferts néonataux) vers un autre établissement MCO		15	PMSI			
Dont transferts descendants des nouveaux nés de 0 jour		39				
Nombre total d'enfants (y compris morts-nés)		40	PMSI			
Pour les hôpitaux publics et ESPIC :	Nombre de consultations externes (hors AMP, DPN) réalisées par des gynécologues-obstétriciens	16				
	Nombre de consultations externes réalisées par des sages-femmes	17				
	Nombre d'entretiens prénataux précoces (4ème mois) réalisés en consultations externes (SF ou GO)	18				
Nombre de femmes avec sortie précoce (séjour < 3 jours) après un accouchement par voie basse		19	PMSI			
Nombre de transferts/mutation en HAD après un accouchement		20	PMSI			

Activité d'interruptions médicales et volontaires de grossesse

		A
Prise en charge des interruptions volontaires de grossesse	21	☐ Oui ☐ Non
Si oui, nombre total d'IVG	22	PMSI
dont nombre d'IVG médicamenteuses	23	PMSI
dont nombre d'IVG pratiquées les 13ème et 14ème semaine d'aménorrhée (13 et 14 SA)	24	PMSI
dont nombre d'IVG pratiquées les 15ème et 16ème semaine d'aménorrhée (15 et 16 SA)	45	PMSI
Nombre de conventions avec médecins de ville pour IVG médicamenteuses	25	
Nombre d'interruptions de grossesse pour motif médical (IMG)	26	PMSI

Pour information, nombre total d'IVG déclaré dans la SAE N-1 :

B22 SAE N-1

Autres activités

Activité clinique d'assistance médicale à la procréation	27	☐ Oui ☐ Non
Si oui, nombre de patientes différentes dans l'année	28	PMSI

Personnels concourant à l'activité de périnatalité (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde senior 24h/24 ?	Existence d'une astreinte senior 24h/24 ?
			F	G	D	E
Pédiatres (hors internes)	M1140	29			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Gynéco-obstétriciens (hors internes)	M2050	30			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Médecins anesthésistes réanimateurs et intensif-réanimation	M1030	31			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
 Si garde / astreinte-senior-d'anesthésie-réanimation, cette garde/astreinte est-elle dédiée à la maternité ?		32			☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non
Médecins (hors internes) participant à l'activité d'IVG		33				
Autre personnel médical		41				
Sages-femmes	N2800	34				
dont sages-femmes intervenant exclusivement dans le secteur naissance		35				
Infirmier(e)s DE avec spécialisation en puériculture	N2340	36				
Infirmier(e)s DE sans spécialisation	N2200	42				
Psychologues	N2700	37				
Auxiliaire de puériculture	N2530	43				
Autre personnel non médical		44				

ACTIVITE INTERVENTIONNELLE EN NEURORADIOLOGIE ET NEUROCHIRURGIE

Activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie

Référence : décret n° 2022-21 du 10 janvier 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en neuroradiologie

Autorisation d'activité interventionnelle en neuroradiologie au 31/12 ?

A30

☐ Oui ☐ Non

Si oui, pour quelle mention ?

A31

☐ Mention A (thrombectomie mécanique et prise en charge de l'AVC)
☐ Mention B (toutes activités diagnostiques et thérapeutiques)

Nombre de salles :

Nombre de salles dédiées à la neuroradiologie interventionnelle au 31/12 :

A32

Nombre de lits installés au 31/12 pour les activités interventionnelles en neuroradiologie (lits d'une unité dédiée ou lits mis à disposition dans d'autres unités)

B4

Nombre de séjours :

A17

PMSI

Nombre de journées :

C17

PMSI

Neurochirurgie

Type d'autorisation :

Neurochirurgie adulte

A33

☐ oui ☐ non

Neurochirurgie enfant

B33

☐ oui ☐ non

Nombre de lits installés au 31/12

Nombre de séjours

Nombre de journées

B

C

D

Unité médicale de neurochirurgie

1

PMSI

PMSI

Existence d'un dispositif de neuronavigation ?

A5

☐ Oui ☐ Non

Télémédecine pour l'activité de neurochirurgie et neuroradiologie interventionnelle

Si l'équipe est sollicitée par l'intermédiaire d'un dispositif de télémedecine, activité produite dans ce cadre

Téléexpertise (réalisée en l'absence du patient)

6

Activité de télémedecine

☐ Oui ☐ Non

Nombre de sollicitations

Téléconsultation (réalisée en présence du patient dans l'établissement demandeur)

7

Activité de télémedecine

☐ Oui ☐ Non

Nombre de sollicitations

Personnels concourant à l'activité de neurochirurgie et neuroradiologie interventionnelle (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

Personnel médical hors internes	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde senior 24h/24 ?	Existence d'une astreinte senior 24h/24 ?
			F	G	D	E
Neurochirurgiens	M2060	18			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Neurologues	M1120	19			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Neuro-pédiatres	M1140	34			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Spécialistes en radiologie et imagerie médicale	M1160	20			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Médecins anesthésistes réanimateurs et intensif-réanimation	M1030 et M1031	21			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Autre personnel médical		22				

Personnel non médical	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12
			F	G
Infirmiers DE avec spécialisation	N2300	29		
Infirmiers DE sans spécialisation	N2200	24		
Aides-soignants	N2500	25		
Personnels de rééducation	N2400	26		
Personnels médico-techniques (manipulateurs d'électroradiologie et autres personnels de radiologie)	N4100	27		
dont physiciens médicaux	N4180	35		
Autre personnel non médical		28		

ACTIVITE INTERVENTIONNELLE EN CARDIOLOGIE ET CHIRURGIE CARDIAQUE

Activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie

Autorisation d'activité interventionnelle en cardiologie :

A1
☐ oui ☐ non

Nombre de salles :

Nombre total de salles numérisées de cardiologie interventionnelle au 31/12 :

dont salles avec un système de cartographie tridimensionnelle :

dont salles hybrides dédiées à la cardiologie :

A34	
A35	
A33	

Nombre de séjours :

Nombre de journées :

Nombre d'actes :

dont actes liés à la modalité « rythmologie interventionnelle »

dont actes liés à la modalité « cardiopathies congénitales hors rythmologie »

dont actes liés à la modalité « cardiopathies ischémiques et structurales de l'adulte »

A4	PMSI
A5	PMSI
A6	PMSI
A7	PMSI
A8	PMSI
A9	PMSI

Chirurgie cardiaque hors réanimation etUSIC⁽¹⁾

Type d'autorisation :

Chirurgie cardiaque adulte

Chirurgie cardiaque pédiatrique

A10
☐ oui ☐ non

B10
☐ oui ☐ non

Nombre de salles d'intervention protégées et aseptiques dédiées :

Nombre d'appareils de CEC dédiés :

Nombre total d'actes de chirurgie cardiaque enfant :

Nombre total d'actes de chirurgie cardiaque adulte :

dont nombre d'actes en urgence :

Nombre d'actes sous CEC chez l'adulte⁽²⁾ :

A11	
A12	
A13	PMSI
A14	PMSI
A15	
A16	PMSI

(2) Interventions à cœur battant ou CEC

		Nombre de lits dédiés installés au 31/12	Nombre de séjours	Nombre de journées réalisées
		A	B	C
Unité de chirurgie cardiaque hors réanimation etUSIC ⁽¹⁾	17		PMSI	PMSI
Unité de cardiologie (lits de médecine, horsUSIC) ⁽¹⁾	18			

(1) Les capacités et l'activité d'hospitalisation en réanimation etUSIC sont à décrire dans le bordereau "Soins critiques"

Personnels concourant à ces activités interventionnelles et de chirurgie cardiaque (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

Personnel médical hors internes	code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde senior 24h/24 ?	Existence d'une astreinte senior 24h/24 ?
			F	G	D	E
Chirurgiens cardiaques ⁽⁴⁾	M2140	19			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Cardiologues	M1040	20			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
dont cardiologues interventionnels		36			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Radiologues	M1160	22			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Médecins anesthésistes réanimateurs et intensif-réanimation	M1030-M1031	23			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Cardio-pédiatres	M1140	24			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Autre personnel médical		25			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non

(4) chirurgiens qualifiés au sens défini par le décret n° 2006-78 du 24 janvier 2006 relatif aux activités de chirurgie cardiaque.

Personnel non médical	code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12
			F	G
Infirmiers DE sans spécialisation	N2200	27		
Infirmiers DE de bloc opératoire	N2320	28		
Infirmiers DE anesthésistes	N2310	29		
Aides-soignants	N2510	30		
Manipulateurs d'électroradiologie	N4130	31		
Physiciens médicaux	N4180	37		
Autre personnel non médical		32		

TRAITEMENT DES GRANDS BRÛLÉS

Equipement et plateau technique

		Nombre de lits installés au 31/12	Nombre de séjours	dont nombre de séjours pour des patients de moins de 18 ans	Journées réalisées
		A	B	C	D
Unité de réanimation protégée (y compris surveillance continue) pour les grands brûlés (unité médicale individualisée)	1		PMSI	PMSI	PMSI
Unité spécifique de soins médicaux et chirurgicaux pour les grands brûlés ne nécessitant pas de réanimation	2		PMSI	PMSI	PMSI
Existence d'une salle d'opération dédiée	3	☐ oui ☐ non			
Existence d'une activité de conservation et utilisation de tissus (décret n° 2015-509 du 6 mai 2015) ?	4	☐ oui ☐ non			

Organisation

Existe-t-il des conventions avec des structures de SMR ayant l'autorisation de prise en charge spécialisée des brûlés ?

A5 ☐ oui ☐ non

Activité

		Nombre
		A
Nombre d'actes de chirurgie plastique et reconstructrice pour le traitement des brûlures (exemple : excisions étendues ou greffes)	6	
Venues en anesthésie chirurgie ambulatoire liées au traitement des brûlures	7	PMSI
Consultations externes liées au traitement des brûlures	8	
File active des patients adultes (18 ans et plus) en hospitalisation complète ou partielle	9	PMSI
File active des patients enfants (moins de 18 ans) en hospitalisation complète ou partielle	10	PMSI

Personnels concourant à l'activité (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

Personnel médical <u>hors internes</u>	code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde senior 24h/24 propre* à l'activité de grands brûlés	Existence d'une astreinte senior 24h/24 propre* à l'activité de grands brûlés
			F	G	D	E
Médecins anesthésistes réanimateurs et intensif-réanimation	M1030	11			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Chirurgiens de chirurgie plastique et reconstructrice	M2040	12			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Médecins de médecine physique et réadaptation	M1180	13				
Psychiatres	M3020	14				
Autre personnel médical		15				

* si la garde (ou l'astreinte) des anesthésistes réanimateurs (ou de réanimateurs médicaux) est commune avec la réanimation de l'établissement, répondre non

Personnel non médical	code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12
			F	G
Personnel d'encadrement infirmier	N2120	16		
Infirmiers DE avec spécialisation (hors encadrement)	N2300	17		
Infirmiers DE sans spécialisation (hors encadrement)	N2200	18		
Aides-soignants	N2500	19		
Kinésithérapeutes	N2410	20		
Psychologues	N2710	21		
Autre personnel des services de soins		22		

SOINS PALLIATIFS

Bordereau collecté une année sur deux

Existe-t-il des lits identifiés soins palliatifs (LISP) au sein des services de soins ?

 Si oui, Nombre de lits LISP (hors Unité de Soins Palliatifs) :

Dont : nombre de LISP dans des services de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)

nombre de LISP dans des services pédiatriques

Nombre de séjours dans ces lits (LISP) dans l'année :

A1	☐ oui ☐ non
A2	
A3	
A4	
A5	

Existe-t-il une unité de soins palliatifs (USP) au sein de l'établissement ?

 Si oui, Classification de l'USP

Nombre de lits au sein de l'USP :

Nombre de séjours MCO dans l'unité, dans l'année (si l'unité est classée en MCO) :

Nombre de séjours SMR dans l'unité, dans l'année (si l'unité est classée en SMR) :

Nombre de séjours "autres" dans l'unité, dans l'année (si l'unité est classée en autres) :

A6	☐ oui ☐ non
A7	☐ MCO ☐ SMR ☐ Autres
A8	
A9	PMSI
A21	
A22	

Existe-t-il une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) (hors ERRSPP) au sein de l'établissement ?

 Si oui, Nombre total d'interventions physiques de l'EMSP (hors ERRSPP) au sein de l'établissement :

Nombre d'EHPAD dans lesquelles l'EMSP intervient (= conventions) :

Nombre d'établissements de santé (EJ) dans lesquelles l'EMSP (hors ERRSPP) intervient (= conventions) :

Nombre total d'interventions physiques de l'EMSP (hors ERRSPP) hors de l'établissement :

Dont : - au sein d'établissements sanitaires (y compris USLD) :

- au sein d'établissements médico-sociaux (y compris EHPAD) :

- au domicile des patients :

Nombre de patients différents (file active) pour lesquels il y a eu une intervention (physique ou téléphonique) de l'EMSP (hors ERRSPP) dans l'année, au sein et hors de l'établissement :

A33	☐ oui ☐ non
A34	
A35	
A36	
A37	
A38	
A39	
A40	
A41	

Actions de formation de l'EMSP (hors ERRSPP)

Dans l'année, nombre total d'heures de formation action en soins palliatifs dispensées par le personnel de l'EMSP (hors ERRSPP) au sein de l'établissement :

Dans l'année, nombre total d'heures de formation action en soins palliatifs dispensées par le personnel de l'EMSP (hors ERRSPP) en dehors de l'établissement :

A42	
A43	

Existe-t-il une équipe ressource régionale de soins palliatifs pédiatriques (ERRSPP) au sein de l'établissement ?

 Si oui, Nombre total d'interventions physiques de l'ERRSPP au sein de l'établissement :

Nombre total d'interventions physiques de l'ERRSPP en dehors de l'établissement :

A44	☐ oui ☐ non
A45	
A46	

Existe-t-il un hôpital de jour en "médecine palliative" au sein de l'établissement ?

 Si oui, Nombre de places en HDJ "médecine palliative" au sein de l'établissement :

A47	☐ oui ☐ non
A48	

Existe-t-il une convention avec une association agréée proposant du bénévolat d'accompagnement de la fin de vie ?

A49	☐ oui ☐ non
-----	---

Personnels concourant à l'activité décrite (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

	code SAE		USP		EMSP (hors ERRSPP)	
			ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12
			H	I	L	M
Personnel médical (hors internes)	M1000	25				
Dont DU/DUI/Master en soins palliatifs		26				
Cadre de santé	N2120	27				
Infirmiers DE avec ou sans spécialisation	N2200, N2300	28				
Dont DU/DUI/Master en soins palliatifs		29				
Aides-soignants	N2500	30				
Psychologues	N2700	31				
Autre personnel non médical		32				

TRAITEMENT DE LA DOULEUR CHRONIQUE
(CONCERNE UNIQUEMENT LES STRUCTURES DOULEUR LABELLISEES)

Bordereau collecté une année sur deux

La structure d'étude et de traitement de la douleur chronique (correspondant au cahier des charges en annexe 3 de l'instruction DGOS/PF2/2011/188 du 19 mai 2011 et de la circulaire DGOS/PF2/2016/160 du 23 mai 2016) dont vous disposez, est-elle identifiée comme :

A1	Consultation/ centre
-----------	-------------------------

Activité

		Patients internes (hospitalisés dans l'établissement, hors lits douleur)	Patients externes	dont patients internes et externes enfants (<18ans)
Activité de consultation		A	B	C
Nombre de consultations de psychologues	2			
Nombre d'actes IDE	3			
Nombre de consultations médicales réalisées hors psychiatres	4			
Nombre de consultations médicales réalisées par des psychiatres	13			
Nombre de consultations réalisées par des IDE	19			
Nombre de consultations totales (calculé)	20			
Nombre de cas discutés en réunion de synthèse pluriprofessionnelle	14			
Nombre de personnes différentes reçues au moins une fois en consultation médicale dans l'année (file active)	5			
Dont nombre de nouveaux patients pris en charge en consultation médicale dans l'année	6			

Activité d'hospitalisation pour la douleur chronique		
Nombre de séjours dans l'unité médicale douleur	A7	PMSI
Nombre de personnes différentes reçues au moins une fois en hospitalisation dans l'année (file active)	A15	PMSI

Réunions de concertation pluridisciplinaires réalisées par la structure		
Nombre de cas discutés en réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP)	A16	

Personnels concourant à l'activité (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

	Code SAE		Effectifs temps plein	Effectifs temps partiel	dont effectifs salariés à temps très partiel (< 0,2 ETP)	dont effectifs salariés à temps partiel (≤ 0,2 ETP à < 0,4 ETP)	dont effectifs salariés à temps partiel (≤ 0,4 ETP à < 1 ETP)	ETP annuels moyens des salariés
			A	B	D	E	F	G
Médecins (hors internes)	M1000	9						
Dont médecins possédant une capacité en médecine de la douleur ou un DESC « Médecine de la douleur - soins palliatifs » ou FST douleur		10						
Personnel IDE avec ou sans spécialisation intervenant dans la structure de prise en charge de la douleur chronique	N2200 N2300	11						
Dont personnel IDE avec ou sans spécialisation possédant un DU ou un DIU en traitement de la douleur		12						
Psychologues intervenant dans la structure de prise en charge de la douleur chronique	N2710	17						
Autre personnel non médical intervenant dans la structure de prise en charge de la douleur chronique		18						

TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE PAR ÉPURATION EXTRA-RENALE

Organisation : télédialyse

L'établissement gère-t-il une (ou plusieurs) UDM de proximité (= à distance d'un centre) grâce à un dispositif de télémédecine ?



Si oui, Combien d'UDM ?

Combien au total de patients pris en charge dans ces unités « délocalisées » et reliées par télésurveillance au 31 / 12 ?

A1	☐ oui ☐ non
A2	
A3	

Equipements et activité

HEMODIALYSE	Code			Nombre de postes utilisés au 31/12 (=générateur et lit ou fauteuil) ⁽¹⁾	Nombre de patients pris en charge la semaine incluant le 1 ^{er} décembre	Nombre de séances dans l'année
				A	B	C
Hémodialyse en centre	112B	Adultes	4			PMSI
		Enfants	5			PMSI
Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	1130		6			PMSI
Entraînement à l'hémodialyse	112A		7			PMSI
Autodialyse, dont assistée	1140		8			
Hémodialyse à domicile	1150	Adultes	9			
		Enfants	10			

⁽¹⁾ : Poste utilisé défini par l'association générateur (hors générateurs de secours) et lit ou fauteuil

Nombre de séances de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra-rénale réalisée au cours d'une hospitalisation conventionnelle

Nombre de postes de repli pour les patients suivis en autodialyse ou en dialyse à domicile

A28	PMSI
A11	

DIALYSE PERITONEALE	Code			Nombre de places ou d'appareils au 31/12	Nombre de patients pris en charge la semaine incluant le 1 ^{er} décembre	Nombre de séances (pour l'entraînement) ou de semaines de traitement pour autres modes de DP dans l'année
				A	B	C
Dialyse péritonéale en hospitalisation	122B	30				
Entraînement à la dialyse péritonéale (activité en séances)	122A	14				PMSI
Dialyse péritonéale automatisée à domicile (activité en semaines de traitement)	121C	31				
Dialyse péritonéale continue ambulatoire à domicile (activité en semaines de traitement)	121A 121B	32				
Total dialyse péritonéale à domicile (calculé)	1210	29				

Dialyses réservées pour vacanciers		20			
---	--	-----------	--	--	--

Nombre de nouveaux patients dont la prise en charge en dialyse a débuté au cours de l'année dans l'établissement, quel que soit leur mode de traitement au démarrage

Nombre de nouveaux patients dont la prise en charge en dialyse a débuté au cours de l'année dans l'établissement, et dont le traitement a démarré en dialyse péritonéale

A21	
A22	

Personnels concourant à l'activité (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

	Code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Existence d'une garde senior 24h/24 ?	Existence d'une astreinte senior 24h/24 ?
			F	G	D	E
Néphrologues (hors internes)	M1110	23			☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Infirmiers DE avec ou sans spécialisation et personnels d'encadrement infirmiers	N2120 N2200 N2300	24				
Aides-soignants	N2500	25				
Personnels médico-techniques	N4100	26				
Autre personnel non médical		27				

TRAITEMENT DU CANCER 1/2

Pour tous les établissements traitant le cancer (établissements autorisés pour la chirurgie oncologique, les traitements médicamenteux systémiques du cancer (TMSC, dont chimiothérapie) et la radiothérapie (radiothérapie externe et/ou curiethérapie), et établissements associés pour traitement par chimiothérapie des affections cancéreuses)

Traitez-vous les affections cancéreuses par TMSC (traitements médicamenteux systémiques du cancer), dont chimiothérapie ?
 Traitez-vous les affections cancéreuses par radiothérapie (radiothérapie externe/curiethérapie) ?

A1	☐ oui ☐ non
A2	☐ oui ☐ non

Avez-vous des unités d'hospitalisation complète ou ambulatoire spécifiquement consacrées au cancer, avec du personnel dédié (appelées ici « unités individualisées ») ?

A3	☐ oui ☐ non
----	---

Activité de traitement du cancer : nombre de séjours*

Dont séjours de 0 jour**

Activité de traitement du cancer : nombre de journées***

	MCO	HAD	SMR
	A	B	C
4	PMSI	PMSI	PMSI
5	PMSI		PMSI
6	PMSI	PMSI	PMSI

*Pour les cabinets privés de radiothérapie, mettre en case A4, le nombre de séances de radiothérapie réalisées + le nombre de résumés standardisés de préparation (RSP) à un traitement par radiothérapie externe. A4=A14+A15+A36

**Pour les cabinets privés de radiothérapie, mettre en case A5, le nombre de séances de radiothérapie réalisées A5=A15+A36

***Pour les cabinets privés de radiothérapie, la case A6 doit être égale à 0.

Pour les établissements traitant le cancer par TMSC (traitements médicamenteux systémiques du cancer), dont chimiothérapie

Autorisation pour le champ MCO, HAD et SMR

L'établissement a-t-il reçu une autorisation de traitements médicamenteux systémiques du cancer (TMSC, dont chimiothérapie) ?

A7	☐ oui ☐ non
----	---

Si non, en tant qu'établissement associé, avec quel(s) établissement(s) autorisé(s), une convention a-t-elle été signée ?

FINESS ET1	FINESS ET2	FINESS ET3
A	B	C
8		

Activité

		MCO	HAD	SMR
		Réalisés pendant une hospitalisation complète ou partielle	Réalisés pendant une hospitalisation à domicile	Réalisés pendant une hospitalisation complète ou partielle
		A	B	D
Nombre total de séjours avec traitements médicamenteux systémiques du cancer (TMSC, dont chimiothérapie)	9	PMSI	PMSI	PMSI

MCO
Réalisés pendant une hospitalisation complète
C9
PMSI

Nombre total de séjours pour chimiothérapie (GHM 17M05 et 17M06)

		MCO	HAD	SMR
		A	B	D
Nombre de séances de traitements médicamenteux systémiques du cancer (TMSC, dont chimiothérapie)	10	PMSI		PMSI

Pour les établissements traitant le cancer par radiothérapie (radiothérapie externe et/ou curiethérapie)

Equipements		Nombre d'appareils (ou de lits) au 31/12	Equipement accessible à d'autres structures
		A	B
Accélérateurs de radiothérapie	12		☐ oui ☐ non
Nombre de lits protégés pour curiethérapie	35		

Activité

Nombre de résumés standardisés de préparation (RSP) à un traitement par radiothérapie externe, réalisés en ambulatoire ou en hospitalisation complète :

A14	PMSI
-----	------

		MCO	
		Nombre de séances	Nombre de séjours d'hospitalisation (partielle ou complète)
		A	B
Traitement par radiothérapie externe	15	PMSI	PMSI
Traitement par curiethérapie	36	PMSI	PMSI

Personnels concourant à l'activité de radiothérapie (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

	code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12
			D	E
Médecins radiothérapeutes (hors internes)	M1170	19		
Médecins anesthésistes réanimateurs et intensif réanimation	M1030	37		
Radiophysiciens - Physiciens médicaux	N4180	20		
Manipulateurs d'électroradiologie	N4130	21		
Dosimétristes	N4170	22		
Autre personnel non médical de l'unité de radiothérapie		23		

TRAITEMENT DU CANCER 2/2

Pour les établissements traitant le cancer dans des unités d'hospitalisation individualisées (UHI)

Caractéristiques et activité de l'unité (des unités) individualisée(s)		Nombre correspondant de lits/places au 31/12	Nombre de séjours effectués	dont séjours d'enfants de moins de 18 ans	Nombre total de journées réalisées	dont journées d'enfants de moins de 18 ans
		A	B	C	D	E
Unité(s) médicale(s) de médecine en hospitalisation complète, dont hospitalisation de semaine (y compris curiethérapie)	24		PMSI	PMSI	PMSI	PMSI
Unité(s) médicale(s) de médecine en hospitalisation à temps partiel (notamment unités de chimiothérapie ambulatoire)	25		PMSI	PMSI		
Unité(s) médicale(s) de chirurgie en hospitalisation complète, dont hospitalisation de semaine	26		PMSI	PMSI	PMSI	PMSI
Unité(s) médicale(s) de chirurgie en hospitalisation à temps partiel	27		PMSI	PMSI		

Personnels concourant à l'activité de l'(es) unité(s) d'hospitalisation individualisée(s) de cancérologie (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

Personnel médical (hors internes)	code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12
			D	E
Médecins oncologues médicaux	M1130	28		
Pédiatres	M1140	38		
Hématologues	M1330	39		
Oncologues médicaux en chimiothérapie (OMC)		40		
Autres médecins habilités en cancérologie		29		

Personnel non médical	code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12
			D	E
Infirmiers DE avec ou sans spécialisation	N2210, N2300	41		
Aides-soignants	N2510	31		
Psychologues	N2710	32		
Assistants de service social	N3120	33		
Autres personnels des services médicaux		34		

STRUCTURE DES URGENCES (1/2)

Caractéristiques de la structure des urgences implantée sur le site

Il s'agit de décrire l'activité des structures des urgences, autorisées en application du 3° de l'article R.6123-1 du code de la santé publique.

Tous les malades qui passent par la structure autorisée des urgences doivent être pris en compte. **Sont exclus en revanche les points d'accueil sans autorisation de médecine d'urgence (SOS mains, uniquement spécialisés en ophtalmologie, en gynécologie, en cardiologie, etc.), les admissions directes dans les services (USIC, UNV, maternité, ...), l'activité non programmée de même que les urgences dans un établissement qui n'a qu'une activité de psychiatrie.**

Les établissements autorisés uniquement en urgences générales, doivent regrouper toute l'activité (y compris urgences pédiatriques) dans le cadran "urgences générales".

Sur le site géographique, disposez-vous d'une structure des urgences autorisée?

Si oui, s'agit-il d'une autorisation d'urgences "générales" ?

Saisonnière ?

Si oui, s'agit-il d'une autorisation d'urgences "pédiatriques" ?

Si oui, s'agit-il d'une autorisation d'antenne de médecine d'urgence ?

Si oui, votre antenne était-elle précédemment la même année une structure des urgences autorisée ?

Informations complémentaires

Une équipe mobile de gériatrie intervient-elle au sein de votre structure des urgences ?

La structure met-elle en œuvre une réorientation des patients vers la médecine de ville (via le service d'accès aux soins ou pas), lors du tri IOA/MAO ?

Si oui, la réorientation est mise en œuvre par :

L'établissement dispose-t-il d'un outil pour anticiper les besoins de lits pour des patients des urgences ?

A1	☐ oui ☐ non
A2	☐ oui ☐ non
A3	☐ oui ☐ non
A4	☐ oui ☐ non
A40	☐ oui ☐ non
A64	☐ oui ☐ non

A11	☐ oui ☐ non
A43	☐ oui ☐ non
A44	☐ IOA ☐ Médecin ☐ IOA et Médecin
A45	☐ oui ☐ non

Activité

STRUCTURE DES URGENCES GENERALES

L'accès aux urgences "générales" est-il régulé ?
(pas d'accès libre et direct des patients)

A46 ☐ oui, tout le temps ☐ oui, une partie du temps ☐ non

Existe-t-il un soignant d'accueil et d'orientation ?

A16	☐ oui ☐ non
-----	---

Si oui, l'accueil et l'orientation sont réalisés par :

A17	☐	IOA
	☐	MAO
	☐	IOA et MAO

Passages		Nombre de passages	DONT hospitalisés en MCO dans la même entité juridique	DONT hospitalisés en SMR, PSY, USLD dans la même entité juridique	DONT hospitalisés en HAD dans la même entité juridique	DONT hospitalisés dans une autre entité juridique
		A	B	C	E	D
Nombre total de passages aux urgences de l'année	18					
dont nombre total de passages aux urgences dans l'année pour des patients de plus de 80 ans	19					
dont nombre total de passages aux urgences dans l'année pour des patients de moins de 18 ans	20					

UHCD		Nombre de lits installés au 31/12	Nombre de journées-lits exploitables	Nombre de séjours	dont séjours de 0 jour	Nombre de journées
		A	B	C	D	E
Unité d'hospitalisation de courte durée	21			PMSI	PMSI	PMSI

Disposez-vous d'une filière d'accueil spécialisée au sein de la structure des urgences (après admission et tri par l'IOA) en :

Pédiatrie ?	A47	☐ oui ☐ non
Psychiatrie ?	A48	☐ oui ☐ non
Gériatrie ?	A49	☐ oui ☐ non
Autres ?	A50	☐ oui ☐ non

Existe-t-il un suivi des temps d'attente et de passage ?

A22	☐ oui ☐ non
A65	☐ oui ☐ non
A23	☐ oui ☐ non

Si oui, le temps d'attente actualisé en temps réel est-il accessible aux patients (affiché par exemple en salle d'attente ou sur Internet) ?

Le service a-t-il mis en place une revue de mortalité et de morbidité (RMM) ?

STRUCTURE DES URGENCES (2/2)

Activité

STRUCTURE DES URGENCES PEDIATRIQUES

L'accès aux urgences "pédiatriques" est-il régulé ?
(pas d'accès libre et direct des patients)

A51

☐ oui, tout le temps ☐ oui, une partie du temps ☐ non

Existe-t-il un soignant d'accueil et d'orientation ?

A26

☐ oui ☐ non

Si oui, l'accueil et l'orientation sont réalisés par :

A27

☐ IOA
☐ MAO
☐ IOA et MAO

Passages		Nombre de passages	DONT hospitalisés
		A	B
Nombre total de passages aux urgences dans l'année	28		

UHCD		Nombre de lits installés au 31/12	Nombre de journées-lits exploitables	Nombre de séjours	dont séjours de 0 jour	Nombre de journées
		A	B	C	D	E
Unité d'hospitalisation de courte durée	29			PMSI	PMSI	PMSI

ANTENNE DE MEDECINE D'URGENCE (Antenne de MU)

Disposez-vous d'une implantation SMUR sur le même site ou avez-vous une convention/organisation formalisée ?

A52

☐ SMUR
☐ Convention/organisation formalisée

Etes-vous conventionné avec une structure des urgences H24 ?

A53

☐ oui ☐ non

Si oui, FINESS géographique de la structure des urgences (autorisée H24) signataire de la convention :

A54

Numéro FINESS

Amplitude d'ouverture		Lundi - Vendredi	Samedi	Dimanche - Jours fériés
		A	B	C
Êtes-vous ouvert ?	55	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Quelle est votre amplitude horaire journalière moyenne ?	56	(menu déroulant 0 - 24 si oui)	(menu déroulant 0 - 24 si oui)	(menu déroulant 0 - 24 si oui)

L'accès à l'antenne de MU est-il régulé ?
(pas d'accès libre et direct des patients)

A57

☐ oui, tout le temps ☐ oui, une partie du temps ☐ non

Existe-t-il un soignant d'accueil et d'orientation ?

A58

☐ oui ☐ non

Si oui, l'accueil et l'orientation sont réalisés par :

A59

☐ IOA
☐ MAO
☐ IOA et MAO

Passages		Nombre de passages	DONT hospitalisés	DONT transferts vers la structure des urgences avec lequel l'antenne est conventionnée
		A	B	C
Nombre total de passages dans l'année	60			

UHCD		Nombre de lits installés au 31/12	Nombre de journées-lits exploitables	Nombre de séjours	dont séjours de 0 jour	Nombre de journées
		A	B	C	D	E
Unité d'hospitalisation de courte durée	61			PMSI	PMSI	PMSI

Existe-t-il un suivi des temps d'attente et de passage ?

A62	☐ oui ☐ non
A66	☐ oui ☐ non
A63	☐ oui ☐ non

Si oui, le temps d'attente actualisé en temps réel est-il accessible aux patients (affiché par exemple en salle d'attente ou sur Internet) ?

Le service a-t-il mis en place une revue de mortalité et de morbidité (RMM) ?

SMUR ET SAMU

Sur le site géographique, disposez-vous d'une implantation de SMUR ?



Si oui, s'agit-il d'une autorisation de SMUR général ?

Saisonnier ?

Si oui, s'agit-il d'une autorisation de SMUR pédiatrique ?



Si oui, avez-vous une autorisation d'antenne SMUR ?

Saisonnnière ?

A1	☐ oui ☐ non
A2	☐ oui ☐ non
A3	☐ oui ☐ non
A4	☐ oui ☐ non
A5	☐ oui ☐ non
A6	☐ oui ☐ non

Si oui, FINESS de l'entité juridique détentrice de l'autorisation de SMUR :

B5	Numéro FINESS
----	---------------

Disposez-vous au sein de votre établissement d'un SAMU ?

A7	☐ oui ☐ non
----	---

Activité du SMUR (en prenant en compte adultes et enfants)

Moyens de transports dont le SMUR est propriétaire ou mis à disposition pour l'activité de SMUR		Nombre
Ambulances	B8	
Véhicules légers	B9	
Moyens aériens	B10	
Moyens maritimes	B11	

Ensemble des sorties des U.M.H. (Unité Mobile Hospitalière) - SMUR (dont interventions paramédicalisées SMUR)

			Nombre
Sorties terrestres	Sorties terrestres primaires	A11	
	Sorties terrestres secondaires	A12	
	Sorties terrestres dans le cadre de transport infirmier interhospitalier	A13	
Sorties aériennes	Sorties aériennes primaires	A14	
	Sorties aériennes secondaires	A15	
Sorties maritimes		A16	
Nombre total de sorties dans l'année		A17	

Sorties primaires du SMUR (y compris maritimes)

			Nombre
Sorties primaires du SMUR non suivies de transport par le SMUR	Total des sorties primaires du SMUR non suivies de transports par le SMUR	A18	
	Patients décédés	A19	
	Patients laissés sur place (refus d'évacuation)	A20	
	Patients traités sur place	A21	
	Patients transportés à l'hôpital, mais pas par le SMUR	A22	
Répartition des patients transportés dans le cadre de sorties primaires du SMUR	Total des patients transportés par le SMUR vers un établissement de soins (quel que soit le véhicule, dont interventions paramédicalisées SMUR)	A23	
	dont patients de moins de 18 ans	A24	
	dont patients de plus de 80 ans	A25	
	dont patients transportés vers l'établissement siège du SMUR	A26	
	dont patients transportés d'emblée vers un autre établissement	A27	

Régulation et activité du SAMU et du service d'accès aux soins (SAS)

Nombre d'appels :

- présentés
- non décrochés, mais raccrochés par l'appelant en moins de 15 secondes
- décrochés
- décrochés en moins d'une minute
- décrochés en moins de 30 secondes

A28	
A55	
A29	
A30	
A69	

Nombre de Dossiers de Régulation :

Dont nombre de Dossiers de Régulation Médicale (DRM) :

Dont nombre de DRM effectués par des médecins régulateurs de la filière ambulatoire du SAS ou de la PDSA(*)

Dont nombre de DRM effectués par des médecins régulateurs de la PDSA (donc hors SAS) :

(*) PDSA : permanence des soins ambulatoires

A31	
A32	
A58	
A33	

Organisation du SAMU

Êtes-vous SAMU référent ?

Si oui, sur quel territoire ?

Si oui, sur quelle(s) spécialité(s) ?

Pédiatrie ?

Psychiatrie ?

Gériatrie ?

Autres ?

A59	☐ oui ☐ non
A60	☐ Régional ☐ Interdépartemental

A61	☐ oui ☐ non
A62	☐ oui ☐ non
A63	☐ oui ☐ non
A64	☐ oui ☐ non

Numéro spécifique pour la médecine libérale ?

Nombre de médecins correspondants de SAMU (MCS) libéraux :

Nombre de médecins correspondants de SAMU (MCS) salariés :

Nombre d'infirmiers correspondants de SAMU (ICS) libéraux :

Nombre d'infirmiers correspondants de SAMU (ICS) salariés :

A39	☐ oui ☐ non
A40	
A54	
A65	
A66	

Nombre de carences ambulancières :

A41	
-----	--

Plateforme commune SAMU-SDIS (unité de lieu) :

A42	☐ oui ☐ non
-----	---

PERSONNEL CONCOURANT A LA MEDECINE D'URGENCE

Nombre hebdomadaire moyen d'heures postées sur l'année

Nombre hebdomadaire moyen d'heures postées sur l'année		Total médecine d'urgence	dont structure des urgences	dont SMUR	dont régulation du SAMU/PDSA*/SAS (y compris filière ambulatoire)**
		A	B	C	D
Médecins	1				
IDE (infirmiers diplômés d'état) avec ou sans spécialisation	2				
Ambulanciers (ou faisant fonction)	3				
Médecins régulateurs (hors internes)	4				
dont médecins régulateurs hospitaliers participant à l'aide médicale urgente	5				
ARM (Assistants de régulation médicale)	6				
Opérateurs de soins non-programmés (OSNP)	7				

(*) PDSA: permanence des soins ambulatoires (**) SAS : service d'accès aux soins (régulation médicale)

Personnels affectés à la médecine d'urgence (structure des urgences, SMUR et SAMU), contribuant à l'activité (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

			TOTAL MEDECINE D'URGENCE ^(*)		dont STRUCTURE DES URGENCES		MUTUALISATION SU/SMUR		dont SMUR		dont régulation aide médicale urgente (SAMU)	
	code SAE		ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	Personnel commun SMUR / URGENCES	Si oui, personnel adjoint, conjoint, les deux ^(**) ?	ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12	ETP annuels moyens des salariés	Effectifs des libéraux au 31/12
			A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Personnel médical (hors internes)	M1000 M2000 M3020	8					☐ oui ☐ non	☐ adjoint conjoint les deux				
dont pédiatres	M1140	9					☐ oui ☐ non	☐ adjoint conjoint les deux				
dont psychiatres	M3020	10										
dont médecins régulateurs (filière de l'aide médicale urgente)		11										
Personnel non médical	N9999	12					☐ oui ☐ non	☐ adjoint conjoint les deux				
dont cadres de santé	N2120	13					☐ oui ☐ non	☐ adjoint conjoint les deux				
dont IDE, avec ou sans spécialisation (exemples : puéricultrices, (ADE), mais hors encadrement	N2200 N2300	14					☐ oui ☐ non	☐ adjoint conjoint les deux				
dont aides-soignants	N2500	15										
dont brancardiers	N2620	16					☐ oui ☐ non	☐ adjoint conjoint les deux				
dont ambulanciers	N5140	17										
dont assistants de service social	N3120	18										
dont secrétaires et autres personnels administratifs	N1210 N1220	19					☐ oui ☐ non	☐ adjoint conjoint les deux				
dont assistants de régulation médicale (ARM)	N1230	20										

(*) Le total des ETP salariés de l'agrégat "médecine d'urgence" est calculé automatiquement, comme la somme des ETP des colonnes "structure des urgences", "Smur" et "régulation aide médicale urgente (SAMU)" (A ~ C+G+I). Il en va de même des effectifs de libéraux (B=D+H+J).

(**) Mutualisation adjointe : polyvalence d'un professionnel (ex: régulateur AMU, SMUR, urgentiste) alternativement (un jour sur un poste, l'autre jour sur un autre poste)

Mutualisation conjointe : polyvalence d'un professionnel (ex: régulateur AMU, SMUR, urgentiste) le même jour

Effectifs de médecins participant à la régulation médicale de la filière ambulatoire PDSA/SAS

Effectifs au 31/12 des médecins-prenant part à la régulation médicale de la filière ambulatoire PDSA/SAS	Durant les horaires de permanence des soins ambulatoires - PDSA (hors SAS)	A22	
	Au titre de la filière ambulatoire du SAS	A23	

SOINS CRITIQUES

(réanimation et soins intensifs, hors néonatalogie et hors grands brûlés)

Equipement et activité

		Unités de réanimation ADULTES	Unités de réanimation PÉDIATRIQUE* (hors néonatalogie)
		A	B
Nombre de lits installés au 31/12	1		
Journées lits-exploitables	2		
Nombre de séjours	3	PMSI	PMSI
Nombre de passages	4	PMSI	PMSI
dont nombre de passages de 0 jour	5	PMSI	PMSI
Nombre de journées	6	PMSI	PMSI
% entrées en provenance d'autres entités juridiques	7	PMSI	PMSI
IGS 2 médian	8	PMSI	
Nombre de séjours de patients âgés de 80 ans et plus	9	PMSI	

* comprend aussi la réanimation pédiatrique spécialisée et la réanimation pédiatrique de recours.

Disposez-vous d'une unité de réanimation pédiatrique de recours ? (avec une UM typée dans le PMSI)*

A50	oui ☐ non ☐
A51	

* : unité à déclarer uniquement si une UM de réanimation pédiatrique de recours a été typée dans le PMSI-MCO.

Si oui, nombre de lits installés au 31/12

		SOINS INTENSIFS ADULTES						SOINS INTENSIFS PEDIATRIQUES (hors néonatalogie)				TOTAL SOINS INTENSIFS (hors néonatalogie) (calculé)
		USIP	USIC	USINV	USIH	Autres USI	Total adultes (calculé)	USIP	USIH	Autres USI	Total pédiatrique (calculé)	
		E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	
Nombre de lits installés au 31/12	10											
Journées lits-exploitable	11											
Nombre de séjours	12	PMSI	PMSI	PMSI	PMSI	PMSI		PMSI	PMSI	PMSI		
Nombre de journées	13	PMSI	PMSI	PMSI	PMSI	PMSI		PMSI	PMSI	PMSI		

Personnels concourant à l'activité (salariés ou non, rémunérés par la structure ou pas)

Si le personnel est mutualisé entre unités et SI, faire une règle de trois en fonction du temps passé

			REANIMATION			SOINS INTENSIFS	
			Adultes	Pédiatrique (hors néonatalogie)	Pédiatrique de recours (hors néonatalogie)	Adultes	Pédiatrique (hors néonatalogie)
			A	B	H	I	J
Médecins (hors internes) (M1000)	ETP annuels moyens des salariés	38					
	Effectifs des libéraux au 31/12	39					
Infirmiers DE avec spécialisation (code SAE : N2300)	ETP annuels moyens des salariés	40					
	Effectifs des libéraux au 31/12	41					
Infirmiers DE sans spécialisation (code SAE : N2200)	ETP annuels moyens des salariés	42					
	Effectifs des libéraux au 31/12	43					
Aides-soignants (code SAE : N2500)	ETP annuels moyens des salariés	44					
	Effectifs des libéraux au 31/12	45					
Kinésithérapeutes (code SAE : N2130, N2410)	ETP annuels moyens des salariés	46					
	Effectifs des libéraux au 31/12	47					
Autre personnel non médical	ETP annuels moyens des salariés	48					
	Effectifs des libéraux au 31/12	49					

Q20 - PERSONNELS MÉDICAUX (HORS INTERNES) DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PAR SPÉCIALITÉ EXERCÉE (1/3)

1. Effectifs au 31/12 selon la spécialité exercée, par sexe et temps de travail

			PRATICIENS SALARIES				PRATICIENS LIBERAUX				
			Effectif des personnels salariés temps plein		Effectif des personnels salariés temps partiel		Effectif des praticiens libéraux temps plein		Effectif des praticiens libéraux temps partiel		
			Code SAE	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
				A	B	C	D	E	F	G	H
TOTAL PERSONNEL MEDICAL			M9999	1							
SPECIALITES MEDICALES y compris MEDECINE GENERALE			M1000								
Médecine générale (hors DES urgentistes, hors gériatrie)			M1010	2							
Médecine d'urgence			M1340	49							
Anatomie et cytologie pathologiques			M1020	3							
Anesthésie-réanimation et intensif-réanimation			M1030	4							
Cardiologie et maladies vasculaires			M1040	5							
Dermatologie - Vénérologie - Allergologie			M1050	6							
Endocrinologie et maladies métaboliques			M1070	7							
Gastro-entérologie et hépatologie			M1090	8							
Génétique			M1310	9							
Gériatrie			M1320	10							
Hématologie			M1330	11							
Médecine Interne et immunologie clinique			M1100	12							
Médecine nucléaire			M1210	13							
Médecine physique et de réadaptation			M1180	14							
Néphrologie			M1110	15							
Neurologie			M1120	16							
Pédiatrie			M1140	17							
Pneumologie			M1150	18							
Radiologie			M1160	19							
Oncologie médicale			M1130	20							
Oncologie radiothérapique			M1170	21							
Réanimation médicale			M1031	22							
Rhumatologie			M1190	23							
Autres spécialités médicales			M1200	24							
SPECIALITES CHIRURGICALES			M2000								
Chirurgie générale			M2010	25							
Chirurgie digestive			M2120	26							
Chirurgie vasculaire			M2130	27							
Chirurgie maxillo-faciale - Stomatologie - Chirurgie orale			M2020	28							
Chirurgie orthopédique et traumatologique			M2030	29							
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique			M2040	30							
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire			M2140	31							
Gynécologie - Obstétrique			M2050	32							
Neuro-chirurgie			M2060	33							
Chirurgie pédiatrique			M2150	34							
Ophtalmologie			M2070	35							
Oto-rhino, laryngologie et cervico-faciale			M2080	50							
Chirurgie urologique			M2100	37							
AUTRES DISCIPLINES			M3000								
Médecins spécialisés en biologie médicale			M3011	39							
Psychiatrie			M3020	40							
Odontologie			M3030	41							
Pharmaciens spécialisés en biologie médicale			M3012	42							
Pharmaciens (hors biologie médicale)			M3050	43							
Santé publique (y compris DIM)			M3040	44							
Médecins du travail			M3060	45							
Autres			M3070	46							

2. ETP moyens annuels des salariés selon la spécialité exercée et le sexe, ou selon le statut

		PRATICIENS SALARIÉS	
		ETP moyen annuel rémunéré total des personnels salariés	
Code SAE		Hommes	Femmes
		I	J

TOTAL PERSONNEL MEDICAL	M9999	1		
-------------------------	-------	---	--	--

SPECIALITES MEDICALES y compris MEDECINE GENERALE	M1000			
Médecine générale (hors DES urgentistes, hors gériatrie)	M1010	2		
Médecine d'urgence	M1340	49		
Anatomie et cytologie pathologiques	M1020	3		
Anesthésie-réanimation et intensif-réanimation	M1030	4		
Cardiologie et maladies vasculaires	M1040	5		
Dermatologie - Vénérologie - Allergologie	M1050	6		
Endocrinologie et maladies métaboliques	M1070	7		
Gastro-entérologie et hépatologie	M1090	8		
Génétique	M1310	9		
Gériatrie	M1320	10		
Hématologie	M1330	11		
Médecine Interne et immunologie clinique	M1100	12		
Médecine nucléaire	M1210	13		
Médecine physique et de réadaptation	M1180	14		
Néphrologie	M1110	15		
Neurologie	M1120	16		
Pédiatrie	M1140	17		
Pneumologie	M1150	18		
Radiologie	M1160	19		
Oncologie médicale	M1130	20		
Oncologie radiothérapique	M1170	21		
Réanimation médicale	M1031	22		
Rhumatologie	M1190	23		
Autres spécialités médicales	M1200	24		
SPECIALITES CHIRURGICALES	M2000			
Chirurgie générale	M2010	25		
Chirurgie digestive	M2120	26		
Chirurgie vasculaire	M2130	27		
Chirurgie maxillo-faciale - Stomatologie - Chirurgie orale	M2020	28		
Chirurgie orthopédique et traumatologique	M2030	29		
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	M2040	30		
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire	M2140	31		
Gynécologie - Obstétrique	M2050	32		
Neuro-chirurgie	M2060	33		
Chirurgie pédiatrique	M2150	34		
Ophtalmologie	M2070	35		
Oto-rhino, laryngologie et cervico-faciale	M2080	50		
Chirurgie urologique	M2100	37		
AUTRES DISCIPLINES	M3000			
Médecins spécialisés en biologie médicale	M3011	39		
Psychiatrie	M3020	40		
Odontologie	M3030	41		
Pharmaciens spécialisés en biologie médicale	M3012	42		
Pharmaciens (hors biologie médicale)	M3050	43		
Santé publique (y compris DIM)	M3040	44		
Médecins du travail	M3060	45		
Autres	M3070	46		

PRATICIENS SALARIÉS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
ETP moyen annuel rémunéré total des personnels salariés du public	
	V

TOTAL PERSONNEL MEDICAL	1	
-------------------------	---	--

Hospitaliers universitaires titulaires	2	
Praticiens hospitaliers titulaires	3	
Hospitaliers universitaires non titulaires et temporaires	4	
Nouveaux statuts de praticiens contractuels	5	
Assistants des hôpitaux	6	
Praticiens contractuels et praticiens adjoints contractuels (statuts en extinction)	7	
Praticiens cliiciens et praticiens attachés (statuts en extinction)	8	
Praticiens associés	9	
Praticiens attachés associés et assistants associés (statuts en extinction)	10	
Praticiens associés contractuels temporaires	12	
Autres salariés	11	

3. Totaux

		PRATICIENS SALARIES		PRATICIENS LIBERAUX
		Effectif total	ETP moyen annuel rémunéré total	Effectif total
Code SAE		S	T	U
TOTAL PERSONNEL MEDICAL		M9999	1	
SPECIALITES MEDICALES y compris MEDECINE GENERALE		M1000		
Médecine générale (hors DES urgentistes, hors gériatrie)	M1010	2		
Médecine d'urgence	M1340	49		
Anatomie et cytologie pathologiques	M1020	3		
Anesthésie-réanimation et intensif-réanimation	M1030	4		
Cardiologie et maladies vasculaires	M1040	5		
Dermatologie - Vénérologie - Allergologie	M1050	6		
Endocrinologie et maladies métaboliques	M1070	7		
Gastro-entérologie et hépatologie	M1090	8		
Génétique	M1310	9		
Gériatrie	M1320	10		
Hématologie	M1330	11		
Médecine Interne et immunologie clinique	M1100	12		
Médecine nucléaire	M1210	13		
Médecine physique et de réadaptation	M1180	14		
Néphrologie	M1110	15		
Neurologie	M1120	16		
Pédiatrie	M1140	17		
Pneumologie	M1150	18		
Radiologie	M1160	19		
Oncologie médicale	M1130	20		
Oncologie radiothérapique	M1170	21		
Réanimation médicale	M1031	22		
Rhumatologie	M1190	23		
Autres spécialités médicales	M1200	24		
SPECIALITES CHIRURGICALES		M2000		
Chirurgie générale	M2010	25		
Chirurgie digestive	M2120	26		
Chirurgie vasculaire	M2130	27		
Chirurgie maxillo-faciale - Stomatologie - Chirurgie orale	M2020	28		
Chirurgie orthopédique et traumatologique	M2030	29		
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	M2040	30		
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire	M2140	31		
Gynécologie - Obstétrique	M2050	32		
Neuro-chirurgie	M2060	33		
Chirurgie pédiatrique	M2150	34		
Ophthalmologie	M2070	35		
Oto-rhino, laryngologie et cervico-faciale	M2080	50		
Chirurgie urologique	M2100	37		
AUTRES DISCIPLINES		M3000		
Médecins spécialisés en biologie médicale	M3011	39		
Psychiatrie	M3020	40		
Odontologie	M3030	41		
Pharmaciens spécialisés en biologie médicale	M3012	42		
Pharmaciens (hors biologie médicale)	M3050	43		
Santé publique (y compris DM)	M3040	44		
Médecins du travail	M3060	45		
Autres	M3070	46		

**Q21 - PERSONNELS MÉDICAUX DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PAR GROUPE DE DISCIPLINES
D'ÉQUIPEMENT**

ETP moyens annuels des salariés et des internes

		Médecine, chirurgie et obstétrique	Psychiatrie	HAD	Soins médicaux et de réadaptation	Soins de longue durée	Total Section hôpital (calculé)	Administration, services hôteliers et techniques	Total entité interrogée (calculé)
		2100	2200	2300	2400	2500	2000	1000	9999
		A	B	C	D	E	F	G	H
ETP moyen annuel rémunéré du personnel médical salarié	1								
Dont ETP moyen annuel rémunéré du personnel médical de statut hospitalo-universitaire	2								
Dont ETP moyen annuel rémunéré du personnel mis à disposition	3								
ETP moyen annuel rémunéré des étudiants de 3ème cycle (y compris internes, docteurs juniors et FFI)	5								
Dont ETP moyen annuel rémunéré des stagiaires associés	7								

Effectifs des praticiens libéraux au 31 décembre

		Médecine, chirurgie et obstétrique	Psychiatrie	HAD	Soins médicaux et de réadaptation	Soins de longue durée	Total Section hôpital (calculé)	Administration, services hôteliers et techniques	Total entité interrogée (calculé)
		2100	2200	2300	2400	2500	2000	1000	9999
		A	B	C	D	E	F	G	H
Effectifs des praticiens libéraux	6								

Q22 - ÉTUDIANTS DE 3ème CYCLE ET FAISANT FONCTION D'INTERNES

Effectifs au 31 décembre

				Effectifs au 31/12	
		Code SAE		internes	Docteurs Juniors
				A	B
Étudiants de 3ème cycle	médecine générale (hors DES urgentistes)	211B	4		
	médecine d'urgence	211D	7		
	médecine*	211A	1		
	pharmacie	2120	2		
	odontologie	2130	3		
Total (calculé)			10		

* toutes spécialités confondues, hormis celles de médecine générale et médecine d'urgence

			Effectifs au 31/12
Faisant fonction d'internes (FFI)	2200	A5	
Dont stagiaires associés	2210	A9	

Q23 - SAGES-FEMMES ET PERSONNELS NON MÉDICAUX SALARIES DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES (1/2)

Effectifs salariés au 31/12 et ETP salariés moyens annuels rémunérés

			Personnel en CDI		Personnel en CDD		Titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière		Ensemble du personnel salarié des établissements sanitaires (calculé)	
Code SAE			Effectif au 31/12	ETP moyen annuel rémunéré	Effectif au 31/12	ETP moyen annuel rémunéré	Effectif au 31/12	ETP moyen annuel rémunéré	Effectif au 31/12	ETP moyen annuel rémunéré
			A	B	C	D	E	F	G	H
PERSONNELS de DIRECTION et ADMINISTRATIFS										
PERSONNELS DE DIRECTION	N1100	1								
DIRECTEURS DE SOINS (yc directeurs de soins infirmiers)	N1300 N1400	55								
AUTRES PERSONNELS ADMINISTRATIFS										
Secrétaires médicaux et assistants médico-administratifs	N1210	4								
Autres personnels administratifs - N.d.a	N1220	5								
Total personnels de direction et administratifs (calculé)	N1000	6								
PERSONNELS des SERVICES de SOINS										
PERSONNELS D'ENCADREMENT (SERVICES DE SOINS)										
Surveillants, surv. chefs infirmiers et cadres infirmiers	N2120	7								
Surveillants, surv. chefs des pers. de rééducation et cadres non infirmiers	N2130	8								
INFIRMIERS DIPLÔMES D'ETAT SANS SPECIALISATION										
Infirmiers diplômés d'Etat (hors secteur psychiatrique)	N2210	9								
Infirmiers diplômés d'Etat en secteur psychiatrique	N2220	10								
INFIRMIERS DIPLÔMES D'ETAT AVEC SPECIALISATION										
Infirmiers anesthésistes	N2310	11								
Infirmiers de bloc opératoire	N2320	12								
Puéricultrices	N2340	13								
Infirmiers en pratique avancée (IPA)	N2350	53								
AIDES-SOIGNANTS										
Aides-soignants	N2510	14								
Aides médico-psychologiques et accompagnants éducatifs et sociaux	N2520	15								
Auxiliaires de puériculture	N2530	16								
ASHQ ET AUTRES PERSONNELS DE SERVICE										
Agents de service hospitalier qualifiés (ASHQ)	N2610	17								
Autres personnels de service des services de soins	N2620	18								
Familles d'accueil	N2630	19								
PSYCHOLOGUES	N2710	20								
SAGES-FEMMES (y compris encadrement et écoles)	N2800	21								

PERSONNELS DE REEDUCATION									
Kinésithérapeutes	N2410	22							
Pédicures-podologues	N2420	23							
Orthophonistes	N2430	24							
Orthoptistes	N2440	25							
Diététiciens	N2450	26							
Ergothérapeutes	N2460	27							
Psychomotriciens	N2470	28							
Autres emplois des services de rééducation	N2480	29							
Total personnels des services de soins (calculé)	N2000	30							

Q23 - SAGES-FEMMES ET PERSONNELS NON MÉDICAUX SALARIES DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES (2/2)

Effectifs salariés au 31/12 et ETP salariés moyens annuels rémunérés

			Personnel en CDI		Personnel en CDD		Titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière		Ensemble du personnel salarié des établissements sanitaires (calculé)	
Code SAE			Effectif au 31/12	ETP moyen annuel rémunéré	Effectif au 31/12	ETP moyen annuel rémunéré	Effectif au 31/12	ETP moyen annuel rémunéré	Effectif au 31/12	ETP moyen annuel rémunéré
			A	B	C	D	E	F	G	H
PERSONNELS EDUCATIFS et SOCIAUX										
Cadres socio-éducatifs	N3121	31								
Educateurs spécialisés	N3111	32								
Assistants de service social	N3120	33								
Autres personnels éducatifs et sociaux	N3130	34								
Total personnels éducatifs et sociaux (calculé)	N3000	35								

PERSONNELS MEDICO-TECHNIQUES

Cadres de santé médico-techniques	N4160	36								
Techniciens de laboratoires	N4110	37								
Personnels de services de pharmacie	N4120 et N412A	38								
Manipulateurs d'électroradiologie médicale	N4130	39								
Dosimétristes	N4170	40								
Radiophysiciens - Physiciens médicaux	N4180	41								
Conseillers en génétique	N4190	42								
Autres personnels des services de radiologie	N4140	43								
Autres personnels médico-techniques	N4150	44								

<i>Total personnels médico-techniques (calculé)</i>	<i>N4000</i>	45								
---	--------------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--

PERSONNELS TECHNIQUES et OUVRIERS

Ingénieurs	N5110	46								
Personnels des services techniques (hors ingénieurs)	N511A	47								
Personnels informatique et organisation (hors ingénieurs)	N5120	48								
Personnels des services ouvriers et des services intérieurs	N5130	49								
Ambulanciers	N5140	50								
<i>Total personnels techniques et ouvriers (calculé)</i>	<i>N5000</i>	51								

TOTAL SAGES-FEMMES et PERSONNELS NON MEDICAUX (CALCULE)	N9999	52								
--	--------------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL PERSONNELS NON MEDICAUX HORS SAGES-FEMMES (CALCULE)	N9999 sauf N2800	54								
--	---------------------------------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--

Q24 - SAGES-FEMMES ET PERSONNELS NON MÉDICAUX SALAIRES DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PAR GROUPE DE DISCIPLINES D'ÉQUIPEMENT

ETP salariés moyens annuels rémunérés

			Médecine, chirurgie et obstétrique	Psychiatrie	HAD	Soins médicaux et de réadaptation	Soins de longue durée	Total Section hôpital (calculé)	Administration, services hôteliers et techniques	Total entité interrogée (calculé)
	Code SAE		2100	2200	2300	2400	2500	2000	1000	9999
			A	B	C	D	E	F	G	H
Personnels de direction	N1100	1								
Directeurs de soins (yc directeurs de soins infirmiers)	N1300 N1400	22								
Autres personnels administratifs	N1200	3								
Total personnels de direction et administratifs (calculé)	N1000	5								
Personnels d'encadrement (total)	N2100	6								
Infirmiers DE sans spécialisation	N2200	7								
Infirmiers DE avec spécialisation	N2300	8								
Aides-soignants	N2500	9								
ASHQ et autres personnels de services	N2600	10								
Psychologues	N2700	11								
Sages-femmes	N2800	12								
Personnels de rééducation	N2400	13								
Total personnels des services de soins (calculé)	N2000	14								
Personnels éducatifs et sociaux (sauf Assistants de service social)	N3100 sauf N3120	15								
Assistants de service social	N3120	16								
Total personnels éducatifs et sociaux (calculé)	N3000	17								
Personnels médico-techniques	N4100	18								
Personnels techniques et ouvriers	N5100	19								
TOTAL PERSONNELS (calculé)	N9999	20								
TOTAL PERSONNELS NON MEDICAUX HORS SAGES-FEMMES (CALCULE)	N9999 sauf N2800	21								

Fin du questionnaire

Nous vous remercions pour votre contribution
N'oubliez pas de valider votre questionnaire pour que votre réponse soit prise en compte

Pouvez-vous indiquer le temps de
réponse à l'enquête ?

A1

heures

B1

minutes

Si vous avez des remarques sur la SAE, merci de les préciser dans l'encart ci-dessous :

A2

L'enquête SAE fournit des éléments de cadrage indispensables et un panorama complet de l'offre de soins existante pour l'ensemble du secteur sanitaire, toutes disciplines confondues.

Elle produit ainsi des indicateurs pour le suivi des politiques nationales (pacte de refondation des urgences, Alzheimer, soins palliatifs) et régionales et alimente de nombreux systèmes d'information et tableaux de bord (tableaux de bord de contractualisation État / UNCAM, CPOM ARS, indicateurs PQE, Hospidiag, Scope-santé, etc.).

Elle permet ainsi de rendre compte des transformations des établissements et de l'organisation des soins.

Une fois la collecte terminée et les données validées, la SAE est diffusée, à la fin août, via le site internet de diffusion : <http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr>.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Bureau des Établissements de Santé à la DREES: drees-sae@sante.gouv.fr ou la hotline à hotlinesae@ipsos.com